



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

14^e séance plénière

Mardi 2 octobre 2001, à 10 heures

New York

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 166 de l'ordre du jour (*suite*)

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Rapport du Secrétaire général (A/56/160 et Corr.1 et Add.1)

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) :

Vendredi prochain, l'Ambassadeur Edmundo Orellana Mercado du Honduras, en sa qualité de Président temporaire du Système d'intégration latino-américain, fera une déclaration au nom des pays membres. Le Guatemala s'associe pleinement à la déclaration que fera l'Ambassadeur Orellana. En outre, nous voudrions faire quelques remarques spécifiques, exprimant le point de vue de notre pays.

Je viens d'un pays, qui, d'une certaine façon, est un microcosme du monde. Des niveaux de revenus individuels qui sont comparables à ceux de pays plus riches y coexistent avec des revenus qui nous placent parmi les plus pauvres; des îlots de modernité émergent d'une mer de sous-développement; des modes de production et d'organisation relevant du XXI^e siècle fonctionnent de manière parallèle, et parfois interconnectée, avec d'autres qui ont à peine évolué depuis quatre siècles. De même, une culture moderne y côtoie des cultures millénaires. Les tensions qui en découlent ainsi que d'autres relations profondément conflictuelles qui marquent la société guatémaltèque ont, par le passé, généré des manifestations de

violence, d'intolérance ainsi que le terrorisme. Nous avons donc appris à comprendre, en tant que principe général, et de par notre expérience, qu'aucune revendication sociale, aussi légitime soit-elle pour ses auteurs, ne saurait justifier le fait de porter atteinte à la vie de civils innocents par le biais d'actes dont la seule logique consiste à semer la terreur, l'inquiétude et la destruction.

Nous avons également appris que, premièrement, la démocratie représentative constitue le cadre le plus amical pour exprimer, discuter et éventuellement régler des revendications. Deuxièmement, le développement économique et social est la voie la plus appropriée permettant de répondre à la plupart des revendications qui se sont accumulées au cours du temps. Troisièmement, le multiculturalisme est non seulement compatible avec le concept de cohésion sociale, mais cette dernière est encouragée en réalité par la diversité culturelle, linguistique et ethnique.

En raison des dures réalités qui ont été les nôtres au niveau national, le Gouvernement et la société civile de mon pays rejettent de manière catégorique et vigoureuse le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Nous sommes pleinement conscients que le terrorisme porte atteinte aux valeurs universellement reconnues, y compris le droit de tout individu à la vie, à la sûreté de sa personne ainsi que le droit de circuler librement. En outre, le terrorisme, quelle que soit la forme qu'il revêt, est de nature à susciter dans les relations internationales toute une

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



gamme d'effets négatifs allant des frictions entre États à la violation de la paix internationale.

Par ailleurs, le terrorisme se trouve en contradiction totale avec les valeurs qui sont, dans notre cas, les piliers de notre législation nationale et des obligations découlant des Accords de paix conclus en 1996, comme le sont notamment la démocratie représentative, le droit au développement, le principe de la tolérance et le respect intégral des droits de l'homme. Dans notre cas, l'identité et les droits des peuples autochtones revêtent une importance particulière.

L'horreur et la répulsion que nous inspirent les événements tragiques du 11 septembre ont été exprimées sous diverses formes et dans de nombreuses enceintes. Nous avons ainsi exprimé notre solidarité et notre sympathie au Gouvernement et au peuple des États-Unis, et notre appui ferme à la résolution 56/1 de l'Assemblée générale, et aux deux résolutions adoptées le 21 septembre par l'Organisation des États américains ainsi qu'à la déclaration des Présidents d'Amérique centrale et du représentant du Belize en date du 19 septembre, intitulée « Amérique centrale unie contre le terrorisme ».

Je ne vais pas m'étendre ici sur cet aspect. Je voudrais plutôt résumer notre politique sur la manière d'affronter le terrorisme à l'avenir. Cette politique peut se résumer en six points.

Premièrement, nous rejetons, sans aucune ambiguïté et de manière catégorique, les actes de violence aveugle perpétrés contre des personnes innocentes, quel qu'en soit l'auteur, pour intimider, menacer, exercer un chantage ou semer la terreur, et nous nous associons sans réserve aux déclarations jointes en annexe aux résolutions 49/60 et 51/210 de cette Assemblée.

Le deuxième point réside dans notre conviction que le combat contre le terrorisme est, et doit être, un moyen de prendre conscience et de garantir les valeurs consacrées dans la Charte des Nations Unies que sont la promotion de la tolérance, la coexistence pacifique entre les diverses cultures, religions, races et nations et la célébration de la richesse de la diversité humaine. En conséquence, le combat contre le terrorisme ne saurait servir à encourager des actes dirigés contre certaines races, religions, cultures, croyances ou persuasions. Cette conviction revêt une signification toute

particulière cette année, car c'est l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations.

Troisièmement, une lutte sans pitié contre le terrorisme suppose également un combat contre le crime, le trafic des stupéfiants et le blanchiment de l'argent étant donné les liens réels ou potentiels qui existent entre ces fléaux qui s'internationalisent de plus en plus.

Quatrièmement, notre conviction que la lutte contre le terrorisme requiert des actions au niveau de chacun de nos pays et que ces actions doivent être complétées par des mesures prises dans un cadre multilatéral, dans lequel les organisations tant régionales qu'internationales ont un rôle fondamental à jouer.

Cinquièmement, de la même manière, nous avons le sentiment qu'il est nécessaire d'appliquer avec une plus grande rigueur et efficacité le vaste corpus de normes juridiques internationales, qui figurent dans les conventions, protocoles et déclarations qui ont été adoptés par le système des Nations Unies au cours des 30 dernières années et dont l'objectif est de lutter collectivement contre le terrorisme. En ce qui nous concerne, les événements du 11 septembre nous ont à nouveau fait ressentir l'urgence de notre participation à tous les traités mondiaux existants sur la lutte contre le terrorisme, notamment la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Sixièmement, dans la mesure où ce corpus de normes complétées par des mesures prises individuellement par les pays ainsi que par les régions n'a pas suffi à prévenir les événements dont nous avons été témoins le 11 septembre, nous sommes favorables à l'adoption, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, d'une convention générale contre le terrorisme et d'une autre contre les actes de terrorisme nucléaire. Nous souscrivons de même à la position du Secrétaire général, Kofi Annan, qui a déclaré que l'Organisation des Nations Unies est pour nous l'enceinte naturelle pour réagir à ce fléau commun et l'organe le plus approprié pour y répondre, comme le Conseil de sécurité l'a montré vendredi dernier.

Et enfin, il ne fait aucun doute que des événements aussi tragiques et odieux que ceux qui seront toujours associés au 11 septembre doivent nous amener à modifier l'organisation de nos travaux afin

que le terrorisme reçoive l'attention qu'il mérite. Néanmoins, il importe de ne pas négliger d'autres éléments et objectifs prioritaires contenus dans la Déclaration du Millénaire. Après tout, dans une certaine mesure, la lutte contre le terrorisme consiste à mettre en place partout dans le monde des conditions permettant d'éliminer le terreau qui alimente les extrémistes. En conséquence, la paix et la sécurité internationales, la défense de l'environnement, le respect des droits de l'homme et plus particulièrement, le développement doivent tous faire partie de notre ordre du jour prioritaire.

M. Al-Ashtal (Yémen) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir pour moi, Monsieur le Président, que de vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Compte tenu de votre compétence reconnue et de votre riche expérience politique, je suis convaincu que vous saurez mener à bien les travaux de la cinquante-sixième session.

Le 11 septembre, le monde a été secoué alors qu'il regardait sur ses écrans de télévision les horribles attentats terroristes qui ont fait des milliers de victimes innocentes, dans les villes de New York et de Washington et en Pennsylvanie, parmi les citoyens des États-Unis et de nombreux autres pays, notamment du Yémen. En cette triste et douloureuse occasion, nous condamnons sans réserve ces barbares actes de terrorisme perpétrés à l'encontre des États-Unis et présentons nos sincères condoléances et notre profonde sympathie au peuple américain en général, et aux familles des victimes, en particulier.

La République du Yémen, qui a longtemps subi des attentats terroristes, notamment l'attaque contre le destroyer américain *Cole* dans le golfe d'Aden, condamne sans réserve tout attentat terroriste et réitère la nécessité de combattre ces actes aux niveaux national et international.

Nous demandons également l'application des dispositions du droit international et des résolutions pertinentes relatives à l'interdiction des actes de terrorisme et de leur financement, ainsi que de l'incitation et de la participation à ces actes, et de l'octroi d'une protection ou d'un asile à leurs auteurs. À cet égard, la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, que nous saluons vivement, a été adoptée à l'unanimité vendredi afin de répondre à la nécessité urgente de tarir toutes les sources de financement du

terrorisme. Cette résolution réaffirme également la nécessité pour les États d'échanger des informations afin d'endiguer le terrorisme à son stade le plus précoce. Il est clair que l'importance de cette résolution repose non seulement sur le fait qu'elle a été adoptée par le Conseil de sécurité mais aussi sur le fait qu'il s'agit d'une résolution obligatoire et orientée vers l'action, qui a été adoptée au titre du Chapitre VII de la Charte. Le Conseil de sécurité a décidé de mettre en place un Comité du Conseil de sécurité composé de tous ses membres pour suivre, avec le concours d'experts, l'application de cette résolution. Le Conseil a demandé, en outre, à tous les États de faire rapport au Comité sur les mesures qu'ils auront prises pour donner suite à cette résolution, y compris la promulgation de lois et de règlements, et l'adoption de mesures nationales conformément à la résolution du Conseil de sécurité.

Bien que cette résolution constitue une nouvelle étape dans la lutte contre le terrorisme, elle contient une lacune qui va incontestablement avoir une influence sur la possibilité de la mettre en oeuvre, surtout parce qu'elle requiert une réponse positive et une coopération de la part de tous les États. La résolution n'est pas fondée sur une définition convenue du terrorisme ou des actes de terrorisme. Par conséquent, le Comité mis en place par le Conseil pour suivre l'application de la résolution assumera l'énorme responsabilité de définir les entités terroristes visées par la résolution. Le Comité bénéficiera de l'entière coopération des États pour mettre en oeuvre les résolutions du Conseil dans la mesure où il prendra en compte d'autres résolutions de l'ONU, notamment les résolutions de l'Assemblée générale.

Le terrorisme est un phénomène mondial qui ne respecte pas les frontières, les distinctions religieuses ou les limites géographiques. Il est synonyme d'extrémisme et d'intolérance aveugle. Ce serait donc une erreur de lancer une accusation de terrorisme contre une nation, un peuple ou une religion. C'est pourquoi nous dénonçons des actes de représailles contre les Arabes ou les musulmans, où qu'ils se trouvent. En même temps, nous notons avec satisfaction les positions de certains hauts responsables des États-Unis et d'Europe qui ont également dénoncé les mesures de représailles frappant les Arabes et les musulmans dans leurs pays.

Le terrorisme est un crime qui ne saurait être justifié ou demeurer impuni. Au vu de l'importance

croissante de la lutte contre le terrorisme au niveau international, l'Assemblée générale a inscrit à son ordre du jour depuis la vingt-septième session, en 1972, un point sur les mesures visant à éliminer le terrorisme. La République du Yémen, guidée par l'enseignement tolérant de l'islam et son attachement à la Charte, fait tout son possible pour combattre ce très grave phénomène. Nous avons par conséquent pris toutes les mesures législatives et administratives possibles. En outre, nous dénonçons et condamnons les actes criminels de terrorisme partout dans le monde et nous affirmons que nous sommes prêts à coopérer au plan régional ou au plan international à tous les efforts qui seront déployés pour lutter contre ce fléau.

La République du Yémen est partie à la plupart des conventions internationales contre le terrorisme. En 2001, certaines lois ont été promulguées pour marquer l'adhésion du Yémen à certaines conventions pour la lutte contre le terrorisme; il s'agit de la loi No 9 (2000) relative à l'approbation de l'adhésion du Yémen au Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal en 1971; la loi No 10 (2000) relative à l'approbation de l'adhésion de la République du Yémen à la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de la navigation maritime, signée à Rome en 1988; et la loi No 12 (2000) relative à l'approbation de l'adhésion de la République du Yémen au Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental, qui a également été signée à Rome.

En tout, la République du Yémen a signé 10 conventions contre le terrorisme. Outre les dispositions de la charia islamique, qui condamnent les activités terroristes, notre législation nationale, notamment le droit pénal, a prévu des lois très sévères et des châtements rigoureux contre les actes de terrorisme. Nous avons également promulgué en 1998 une loi contre les crimes d'enlèvement et de banditisme, et nous avons imposé les peines les plus sévères aux auteurs de ces crimes. Nos organes législatifs appliquent rigoureusement ces lois et ont infligé de lourdes condamnations aux auteurs d'actes de terrorisme, qui sont allées jusqu'à la peine capitale dans certains cas.

Nous lançons un appel à la lutte contre le terrorisme, y compris le terrorisme d'État qui est pratiqué par Israël contre les Palestiniens. Le terrorisme, les tueries systématiques, les actes de violence et les blocus dont souffrent les Palestiniens, y compris les personnes âgées, les femmes et les enfants, de la part de l'armée israélienne et des colons extrémistes lourdement armés doivent aussi être dénoncés et condamnés. Nous prions instamment la communauté internationale et l'ONU de fournir une protection adéquate au peuple palestinien.

Pour conclure, ma délégation estime que le projet de convention globale sur le terrorisme international arrive à point nommé, et peut être développé pour devenir un nouvel instrument susceptible de combler toutes les lacunes des conventions partielles contre le terrorisme. Nous espérons entamer le troisième millénaire en laissant derrière nous la violence, la guerre, la destruction et la peur, et en nous tournant vers un monde de paix, de sécurité, de justice, d'égalité et prospérité pour tous les peuples, dans lequel sont réalisés les droits de l'homme dans leur sens le plus noble.

M. Sun (République de Corée) (*parle en anglais*): La République de Corée condamne vigoureusement le crime odieux commis contre des civils innocents le 11 septembre. Ces actes de terrorisme constituent une agression barbare contre la décence humaine et la démocratie. Ils vont aussi à l'encontre des buts et principes de la Charte et du droit international en général. Ils est donc impératif que les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces actes odieux soient traduits en justice.

Le Gouvernement de la République de Corée a inlassablement maintenu sa position contre le terrorisme international. Nous réaffirmons notre condamnation sans équivoque du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soient le but et l'auteur. La République de Corée est résolue à prendre part aux actions collectives et à prendre les mesures individuelles jugées nécessaires pour prévenir de futurs actes de terrorisme international, en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales à long terme.

À cet égard, la République de Corée se félicite de l'adoption, par l'Assemblée, de la résolution 56/1, et, par le Conseil, des résolutions 1368 (2001), du 12 septembre, et 1373 (2001), du 28 septembre 2001.

Les attaques ont bien démontré qu'aucun pays ni aucun lieu n'est épargné par le fléau du terrorisme. Le terrorisme est devenu de plus en plus destructeur dans son ampleur et inimaginable dans ses formes et manifestations. Comme le Conseil le confirme dans sa résolution, le terrorisme est devenu l'une des principales menaces à la paix et à la sécurité internationales. À la lumière de ces circonstances, il est essentiel que la communauté internationale aille de l'avant pour relever de façon énergique ces nouveaux défis et pour veiller à ce que les terroristes ne réalisent pas leurs odieux objectifs. Il est particulièrement urgent de renforcer les efforts internationaux collectifs pour prévenir les attentats terroristes dans lesquels on utilise des avions de ligne et d'autres moyens.

Cette tragédie nous impose, au sein de l'ONU, la tâche solennelle de nous attaquer à la question du terrorisme. L'Assemblée générale, où l'opinion internationale sur cette question converge, est une instance importante pour coopérer à l'échelle internationale afin de prévenir et d'éliminer la menace terroriste. La communauté internationale a les yeux tournés vers nous, et espère sincèrement que nous allons déployer des efforts concertés contre le terrorisme. Il nous incombe à tous d'être à la hauteur de cet espoir.

Comme le Secrétaire général l'a souligné, le défi le plus important pour nous consiste à maintenir l'unité entre nous. Nous devons faire front commun et démontrer notre détermination inébranlable à ceux qui ont commis des actes de terrorisme.

À cet égard, je lance un appel à tous les États Membres pour qu'ils travaillent de concert en vue d'accélérer l'adoption d'une convention globale et la pleine mise en oeuvre de toutes les conventions pertinentes. Ma délégation souhaite également que l'on dissipe le plus rapidement possible toutes les divergences d'opinions existantes sur le projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Il est tout aussi important que les États Membres prennent les mesures nécessaires pour traduire les accords internationaux en lois et règlements nationaux précis afin de renforcer notre préparation générale aux actes de terrorisme et de prendre les mesures qui s'imposent à cet égard. En particulier, il est urgent que tous les États Membres prennent des mesures efficaces

pour prévenir et réprimer le financement des terroristes et des organisations terroristes.

Ma délégation appuie également la coopération régionale pour la prévention du terrorisme, en tant que complément aux efforts de l'ONU visant à réprimer le terrorisme et pour sensibiliser le public à la menace terroriste. La synergie créée par la poursuite de stratégies régionales et internationales contribuera à la mise sur pied d'un effort collectif qui permettra de supprimer avec succès le terrorisme international.

La République de Corée, qui est actuellement partie à sept des 12 instruments internationaux pour la suppression du terrorisme international, accélérera ses procédures à l'échelle nationale afin de ratifier sans tarder les cinq autres accords – ou d'y accéder – y compris la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme de 1999. En outre, afin d'accroître l'efficacité de ses mécanismes nationaux de lutte contre le terrorisme, la République de Corée va promulguer dès que possible une loi antiterroriste.

Entre-temps, mon gouvernement mettra en oeuvre les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité, et est tout à fait disposé à prendre part aux entreprises collectives de la communauté internationale.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : D'emblée, j'ai le grand plaisir de vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, grâce à vos qualités reconnues d'homme d'État et à vos compétences, vous dirigerez avec succès les travaux de cette session. Je dois également exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Harri Holkeri, qui vient d'achever un mandat qui regorge de réalisations.

Notre débat de cette année sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international revêt une importance particulière, car nous avons vécu une tragédie humanitaire résultant des actes criminels de terrorisme commis le 11 septembre. En plus d'horrifier les habitants d'autres villes américaines, cet événement a d'abord horrifié les habitants de New York, la ville hôte de notre organisation internationale, et a coûté la vie à des milliers d'innocents. Ma délégation tient à souligner qu'elle condamne avec la plus grande vigueur ces actes odieux. Nous offrons nos plus sincères condoléances à la délégation américaine. Nous

lui demandons de transmettre nos condoléances aux familles endeuillées des victimes et aux familles des pompiers, des policiers et du personnel médical qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

La condamnation par le Soudan des actes de terrorisme n'est pas nouvelle; elle émane plutôt d'une réflexion sur notre héritage culturel et nos valeurs. Notre position est fondée sur la bonne volonté et est la poursuite d'un effort inlassable entrepris depuis des années pour réaffirmer la détermination du Soudan de combattre le terrorisme. Dans ce contexte, le Soudan a coopéré activement avec le Conseil de sécurité. Il a également adhéré à toutes, je souligne, toutes les conventions internationales visant à éliminer le terrorisme international. Le Soudan est donc l'un des pays qui sont à l'avant-garde de cet effort. Le Soudan a également réaffirmé sa détermination d'éliminer le terrorisme international en participant à des programmes bilatéraux de coopération avec ses voisins immédiats et avec d'autres États, y compris les États-Unis d'Amérique.

Le Soudan tient à souligner qu'il souscrit à la déclaration qui sera faite subséquemment au nom du Groupe arabe, sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. Le Soudan réitère également son attachement aux principes qui ont été établis dans ce domaine par l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique, le Groupe africain et le Mouvement des pays non alignés. Le Soudan tient à souligner également qu'il est important de respecter les droits inaliénables de tous les peuples vivant sous occupation étrangère à l'autodétermination et à l'indépendance. À cet égard, nous avertissons Israël que, de sa part, toute tentative d'exploiter la situation actuelle pour intensifier l'oppression du peuple palestinien aurait de graves conséquences.

Ma délégation est convaincue que le terrorisme est un fléau criminel qu'on ne saurait en aucun cas lier à une culture, une race ou une religion. Le terrorisme, c'est le terrorisme, un point c'est tout. Ce qui s'est produit le 11 septembre est un acte de terrorisme sans aucun rapport avec l'islam.

Ma délégation tient à exprimer sa profonde reconnaissance pour les sages déclarations et assurances du Président Bush et d'autres membres de l'administration des États-Unis, ainsi que des dirigeants européens affirmant que la guerre contre le terrorisme, ce n'était pas une guerre contre l'islam.

Nous tenons à souligner qu'il est important de renforcer la coexistence entre les religions et les cultures.

Joignant l'acte à la parole, le Soudan annonce à tout un chacun que son territoire ne sera jamais un refuge pour des terroristes ou pour des groupes terroristes, et exprime ici son désir de participer à une coopération constructive dans le cadre de tout effort international visant à éliminer le terrorisme. Le Soudan réitère sa détermination d'appliquer les dispositions pertinentes du droit international et des résolutions de l'ONU pour la répression des actes de terrorisme, du financement et de l'instigation de ces actes, de leur tolérance et la protection de leurs auteurs. Il accueille avec satisfaction la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Le Soudan, lui-même victime des actes de terrorisme de groupes hors-la-loi, saisit cette occasion pour appeler tous les États Membres de l'ONU à réagir de manière constructive à la résolution 56/1 de l'Assemblée générale, et à s'engager sans réserve à en respecter la lettre et l'esprit, afin de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Pour finir, nous prions pour que la paix règne sur le monde, que la justice, l'équité et le droit prévalent, et que toute amertume se dissipe. Nous prions pour que tous les peuples puissent coexister, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur religion, dans un monde que nous espérons stable, sûr, uni et épris de paix.

M. Cowen (Irlande) (*parle en anglais*) : Il y a des moments de l'histoire qui sont tellement marquants et restent tellement gravés dans la mémoire de tous ceux qui en ont été les témoins qu'ils deviennent des repères dans le temps, des jalons qui changent l'histoire et qui aboutissent à une nouvelle résolution, une nouvelle détermination. Le 11 septembre est un de ces moments. Les forces du terrorisme international ont frappé le peuple des États-Unis de façon si ignominieuse qu'elles ont révolté et horrifié le monde entier.

Ces actes de terrorisme barbare et la réaction internationale résolue qui doit nécessairement suivre, ne représentent pas, comme certains l'ont laissé entendre, un conflit entre les civilisations ou une guerre de religions. Le terrorisme international frappe les valeurs universelles, notamment la tolérance religieuse, sur lesquelles repose l'Organisation des Nations Unies. Notre réaction collective à ces affronts se doit de

respecter ces valeurs et de mettre nettement en relief les différences qui séparent ceux qui respectent les principes de la Charte des Nations Unies de ceux qui, se cachant parmi nous, tentent de violer ces mêmes principes.

Le terrorisme international doit se voir refuser tous les moyens et toutes les occasions de lancer des attaques pour défendre une cause ou soi-disant, réparer une injustice. Il ne peut y avoir d'exception. Il faut une détermination absolue. La défaite du terrorisme prendra du temps et ne pourra se faire sans la pleine adhésion des gouvernements et sans une coopération aussi large que possible entre eux.

Au fil des ans, l'Assemblée générale a fait un excellent travail, examinant les divers aspects du terrorisme et mettant en place les mesures que les États Membres doivent prendre. Ce travail devra se poursuivre de façon urgente afin d'établir une panoplie complète des instruments internationaux requis. Il est évident que parvenir à des accords sur des conventions dans le cadre de cette assemblée ne suffira pas, pas plus qu'il ne suffira de les signer. Les signatures, ratifications et mises en oeuvre ont été décevantes, et ces travaux doivent désormais être prioritaires. Seuls les actes peuvent être la preuve de notre détermination de réussir.

Des mesures sont déjà annoncées au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Le message est passé. Nous, peuples des Nations Unies, disons aux terroristes : vous n'agissez pas en notre nom; nous rejetons votre campagne de mort et de meurtre; votre voie est la voie de la destruction de tout ce que nous chérissons et de tout ce que l'ONU symbolise et incarne; nous agissons ensemble pour veiller à ce que vous ne l'emportiez pas.

Nous devons faire face à la menace du terrorisme international sur trois niveaux. Premièrement, en tant qu'États Membres de l'ONU, nous devons faire tout ce que nous pouvons, conformément à la résolution 1368 (2001), pour traduire en justice les auteurs, les organisateurs et les commanditaires des attaques du 11 septembre, et pour empêcher d'autres atrocités similaires. Deuxièmement, nous devons nous associer, dans une initiative à plus long terme, pour vaincre le monstre du terrorisme international en tarissant son financement, en coupant son approvisionnement en munitions et en appui technique et en lui refusant toutes bases à partir desquelles il peut planifier et

préparer ses actes. Troisièmement, nous devons redoubler d'efforts pour mettre fin aux nombreux conflits et injustices qui, quoiqu'ils ne puissent jamais justifier les horreurs du 11 septembre, sont exploités par les terroristes pour rallier un appui à leurs doctrines perverses.

Au premier niveau, face à la menace immédiate posée à la sécurité, le Conseil de sécurité a reconnu, dans ses résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001), le droit inhérent à la légitime défense individuelle ou collective, conformément à l'Article 51 de la Charte. Les États-Unis ont subi une attaque très grave qui s'inscrit dans toute une série d'attentats terroristes contre les États-Unis. Qui peut raisonnablement prétendre que les États-Unis n'ont pas le droit de se défendre en ciblant de façon proportionnée et en traduisant en justice ceux qui ont planifié, perpétré et commandité ces attentats et qui continuent à menacer la paix et la sécurité internationales?

L'Irlande souhaite prendre part aux efforts visant à répondre à la menace terroriste immédiate en coopérant avec les enquêtes de police et en ouvrant son espace aérien et ses aéroports aux aéronefs chargés d'appliquer la résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité. L'Irlande n'est pas membre d'une alliance militaire, mais elle n'est pas neutre dans la lutte contre le terrorisme international.

Comment, je le demande, un Membre de l'ONU quel qu'il soit peut-il s'abstenir de s'associer à l'effort collectif visant à faire face à ce qui est une menace mondiale à la paix et à la sécurité internationales?

Le fait que le régime taliban d'Afghanistan refuse d'accéder, depuis deux ans, à toutes les demandes que lui a faites le Conseil de sécurité de lui livrer Oussama ben Laden, l'un des principaux suspects dans la campagne terroriste contre les États-Unis, justifie certainement le refus de reconnaissance diplomatique que lui oppose la quasi-totalité de la communauté internationale.

Mais je voudrais que les choses soient claires : le peuple afghan, qui souffre déjà terriblement des conséquences de la sécheresse, de la guerre civile et de l'instabilité politique, ne peut être tenu pour responsable des actes des Taliban et ne doit pas subir les conséquences de leur attitude de défi. La communauté internationale fait bien de se mobiliser face à l'aggravation de la situation humanitaire de la population afghane. Le Gouvernement irlandais, pour

sa part, a annoncé hier qu'il débloquerait 3 millions de dollars supplémentaires pour répondre à l'appel d'urgence lancé aux donateurs.

Au deuxième niveau – la nécessité de prendre des mesures juridiques – nous devons agir de concert pour priver le terrorisme international des moyens et de la capacité d'attenter à la vie de personnes et à leurs biens. Ce n'est possible que si tous nos gouvernements sont déterminés à le faire, avec la plus large coopération possible entre nous.

L'Assemblée générale a accompli un excellent travail au fil des ans dans la lutte contre différents aspects du terrorisme. Nous disposons déjà de 12 conventions internationales relatives à un aspect ou l'autre du terrorisme, à commencer par la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, adoptée en 1999. Nous devons – mon gouvernement y compris – mener à bien au plus vite la ratification et la mise en oeuvre de ces conventions.

Mais nous devons aller plus loin, en accélérant, notamment, les travaux sur le projet de convention globale sur le terrorisme, dont l'Inde a pris l'initiative, et sur la convention sur le terrorisme nucléaire, proposée par la Fédération de Russie.

Le Conseil de sécurité, de son côté, n'est pas resté inactif. L'Irlande, Président actuel du Conseil de sécurité, se félicite particulièrement de l'adoption vendredi dernier de la résolution 1373 (2001). Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que le comité qui va être créé pour surveiller la mise en oeuvre de la résolution par tous les États Membres soit opérationnel le plus rapidement possible. À cet égard, j'espère qu'il sera possible d'aboutir sous peu à un accord sur la structure et la présidence de ce comité.

Au troisième niveau, nous devons chercher à éliminer les conflits, l'aliénation et les privations qu'utilisent les parrains du terrorisme pour justifier leurs actes. Nous devons démontrer que nous pouvons faire face à ces problèmes, directement ou indirectement, et les résoudre par le dialogue pacifique et la coopération.

Les négociations, menées sur une base de respect mutuel et débouchant sur un règlement juste et pacifique incarnant les droits légitimes des parties, sont le seul moyen efficace de régler un conflit. Notre propre expérience en Irlande à cet égard en fait foi. La tâche à laquelle nous devons nous atteler maintenant en

Irlande est de faire avancer le processus politique le plus rapidement possible. Il est impératif que tous les responsables en présence s'acquittent de leurs obligations.

La réussite de toute négociation passe par le compromis, que l'on a trop souvent tendance à confondre avec la conciliation ou la capitulation. Nous devons réhabiliter la notion de compromis et tenir tête aux forces de l'extrémisme. Nous avons vu dans bien des cas dans le monde comment les extrémistes, par peur du compromis, étaient prêts à commettre des actes de terrorisme dans le but, précisément, de faire échec aux tentatives de négociation. Nous ne devons pas les laisser réussir dans cet effort.

La ville de New York accueille le Siège de l'ONU depuis plus d'un demi-siècle. Durant tout ce temps, les services de la ville – sa police et ses pompiers – ont assuré la sécurité physique de cette Organisation et des délégations de ses États Membres. Nous avons envers cette ville et ses services une immense dette de reconnaissance. Nous savons que les agents de police et les pompiers qui sont montés dans la tour du World Trade Center pour sauver des vies, et qui ont perdu la leur, auraient agi exactement de la même manière si c'était le bâtiment de l'ONU qu'on avait attaqué, ou l'un des bâtiments où se trouvent nos missions ou le personnel de notre mission.

La police et les pompiers de New York ont fait ce sacrifice. Ils ont choisi de risquer leur vie pour s'opposer à la campagne de meurtres et de destruction menée par des hommes de terreur qui se complaisent dans l'obscurité, le secret et la lâcheté. Les familles qui ont sacrifié des êtres chers ont montré avec la détermination la plus noble que les terroristes, quels qu'ils soient et où qu'ils se terrent, n'agissent pas pour nous, peuple du monde libre.

Que ces images et ces histoires de bravoure et d'héroïsme face à la terreur la plus noire nous rappellent pour toujours que nous, membres de cette Assemblée, avons le devoir de veiller à ce que les terroristes ne puissent trouver refuge dans aucune région du globe. Ce devoir doit se traduire en actes, et non en paroles.

Nous avons entendu hier dans la matinée le maire Giuliani prononcer de cette tribune des paroles de sagesse et exprimer ses encouragements à l'action. Au nom du peuple irlandais, je me dois de dire aujourd'hui que New York nous a fait grand honneur au cours des

dernières semaines par son courage et la noblesse de son action.

J'ai vu de mes yeux les ruines du World Trade Center, dans lesquelles sont enterrés les restes de plus de 5 000 personnes. À partir de ces ruines et de toutes ces morts atroces, nous devons, nous peuples des Nations Unies, chercher à reconstruire l'autorité morale de notre Organisation. Nous devons commencer par prendre la tête dans la lutte contre le terrorisme international. Le Gouvernement irlandais et notre délégation à New York sont prêts à travailler pendant toute la présidence du Conseil de sécurité et au-delà pour relever ce défi. Ce ne sera pas un combat facile ou de courte durée, mais dans notre propre intérêt et dans celui des générations à venir, c'est un combat que nous devons gagner.

Mme Ratsifandrihamanana (Madagascar) : À cette tribune des Nations Unies, Madagascar, par ma voix, s'associe aux salutations et hommages exprimés à votre endroit, Monsieur le Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, ainsi qu'à l'endroit de votre prédécesseur, M. Harri Holkeri. Au Secrétaire général, M. Kofi Annan, nous réitérons nos félicitations pour sa réélection, qui témoigne de notre confiance et de notre reconnaissance à son égard.

À quelques jours de la tragédie sans précédent au lieu même de cette ville, au coeur du plus puissant État de l'Amérique, les larmes sont loin d'être asséchées, les blessures sont loin de se cicatriser, la colère est loin de s'apaiser. L'humanité tout entière est ébranlée.

Nous avons prêté une oreille attentive, hier, aux propos de M. Rudolph Giuliani, maire de la ville de New York. Nous partageons son affliction, l'affliction du peuple et du Gouvernement américains, suite à la subite disparition de milliers d'innocents, au massacre de nos frères et soeurs, à la souffrance de milliers d'enfants orphelins, à la déchirance de pères et de mères accablés. Nous partageons la détermination du peuple et du Gouvernement américains dans la reconstruction de cette cité légendaire, la réhabilitation d'un monument historique unique, symbole de la prospérité et de la liberté, reflet de la force dans l'unité. Il va de soi que tous les pays, sans exception, doivent s'aligner résolument pour une coalition mondiale contre ce fléau universel : le terrorisme.

Au nom du peuple et du Gouvernement malgaches, je réitère notre profonde sympathie et nos condoléances attristées aux familles des victimes de

ces actes barbares. Je cite le message adressé au Président George Bush par le Président de la République de Madagascar, Didier Ratsiraka, peu après la catastrophe :

« Apprenant avec horreur les attentats meurtriers qui viennent d'endeuiller aujourd'hui la nation américaine tout entière, je tiens à exprimer mon indignation et ma ferme condamnation de ces actes. »

Faisant écho à ce message, je suis venue exprimer de cette tribune notre condamnation sans équivoque du terrorisme sous toutes ses formes, de quelque nature que ce soit, où qu'il soit commis, quels qu'en soient les auteurs.

Nous saluons cette initiative de rencontre d'une extrême importance à notre sens. Madagascar a la ferme conviction que notre Organisation a un rôle prépondérant à jouer dans cette lutte contre le terrorisme international. Garante de la sécurité mondiale et organe suprême de décision, l'ONU doit s'impliquer pleinement et rapidement dans l'application des sanctions à l'encontre des auteurs du terrorisme.

Lors du Sommet du Millénaire, nous nous sommes déjà engagés à lutter contre la criminalité et le terrorisme, à adhérer aux conventions internationales y afférentes et à les mettre en oeuvre rapidement. Madagascar s'associe entièrement à la résolution du 12 septembre 2001 relative à la condamnation des attaques terroristes perpétrées aux États-Unis d'Amérique, ainsi qu'à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, adoptée le 28 septembre 2001.

Fidèle à ses principes, Madagascar a adhéré, entre autres, à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, et à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. En outre, Madagascar a signé la Convention sur la criminalité transnationale ainsi que ses deux Protocoles.

Au plan régional, Madagascar a toujours prôné un « océan Indien, zone de paix », en menant une concertation continue avec les îles soeurs au sein de la Commission de l'océan Indien. Une stratégie a été arrêtée, incluant des échanges de renseignements sur les grands trafics, des projets d'harmonisation des

législations, la conclusion d'un protocole d'accord instaurant des structures opérationnelles multilatérales de prévention et de répression des crimes transnationaux.

Au plan national, le renforcement des dispositifs de sécurité a été décidé au lendemain même des attentats du 11 septembre. Cette disposition concerne les bâtiments administratifs, les enceintes des missions diplomatiques, les infrastructures portuaires et aéroportuaires, les frontières littorales. Des mesures strictes de contrôle et de surveillance de la circulation sur toute l'étendue du territoire national ont été prises. L'octroi des visas d'entrée et de séjour fait dorénavant l'objet d'investigations renforcées. Enfin, en vue de garantir la sécurité du transport aérien, il a été procédé à l'extension de la couverture d'assurance des compagnies aériennes nationales.

La recrudescence des actes de terrorisme, la diversité des méthodes utilisées et la ramification du réseau terroriste nous obligent à repenser notre stratégie de lutte commune. Dans ce contexte, la délégation malgache souhaite l'adoption, dans les plus brefs délais, d'une convention générale sur le terrorisme international. Cette convention générale s'inspirera des 12 conventions multilatérales sur la prévention et la répression du terrorisme déjà existantes, et mettra l'accent sur des mesures concrètes que les pays membres seront à même d'appliquer. La coopération internationale en matière d'investigation policière et judiciaire est à consolider. À cet égard, les pays en développement nécessitent une assistance et une aide matérielle conséquentes.

Comme les expériences passées l'ont prouvé, la réalisation de nouvelles opérations dépend de la disponibilité d'un fonds de soutien. D'où la nécessité de mettre en place un fonds mondial de lutte contre le terrorisme, institutionnalisé et aligné au même titre que les autres fonds des Nations Unies. À cet égard, nous suggérons son inscription à l'ordre du jour de la prochaine session extraordinaire.

De récentes études ont démontré l'existence d'une étroite corrélation entre la prolifération du terrorisme et le trafic de drogue. Le blanchiment de l'argent, provenant du trafic de drogue, serait l'une des principales sources de financement du terrorisme. C'est pourquoi nous devons renforcer les réglementations en vigueur dans nos pays respectifs et redoubler d'efforts

pour démanteler les réseaux de production et de distribution des drogues.

La mondialisation a malheureusement creusé l'écart de développement entre le Sud et le Nord. Ce qui a été sans doute à l'origine de frustrations politiques, idéologiques, identitaires, culturelles et économiques – source probable de violence et d'actes inconscients. La révision de la politique internationale en matière d'aide publique au développement en vue d'une meilleure assistance aux pays pauvres s'avère plus qu'urgente.

La priorité des priorités demeure l'éradication des foyers de tension et de conflit. Nous saluons la récente rencontre entre le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat et le Ministre israélien Shimon Peres. Nous souhaitons une évolution rapide et positive de la situation au Moyen-Orient.

En cette Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, l'apprentissage de la tolérance est sacré. Le Président de la République de Madagascar a proposé l'établissement, au niveau national, d'un pacte de non-agression entre les institutions religieuses reconnues. Cette initiative pourrait être transposée à un échelon plus vaste afin de garantir un climat de confiance et de sérénité. Aucune religion ne doit en aucun cas être utilisée pour justifier les actes criminels, les suicides et massacres en tout genre. Nous devons avoir le courage de dénoncer la prolifération des groupements religieux à tendance extrémiste et sectaire.

Pour terminer, ensemble, il nous faut cultiver le dialogue interculturel. Ensemble, il nous faut réapprendre à nous écouter les uns les autres. Ensemble, il nous faut promouvoir la compréhension mutuelle pour mieux combattre, ensemble, le terrorisme.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : La question dont nous sommes saisis est devenue encore plus importante et urgente à la suite des récents attentats terroristes contre les États-Unis qui ont causé d'énormes pertes en vies humaines et des dégâts considérables. La Malaisie condamne énergiquement les actes odieux du 11 septembre et espère vivement que leurs responsables seront enfin traduits en justice. Nous partageons la douleur du peuple américain et d'autres nations qui ont également perdu des ressortissants. Nous avons, nous aussi, perdu un certain nombre de nos citoyens dans cette tragédie. Ces

attaques ont constitué un choc qui nous a tous rappelé cruellement le danger posé par le terrorisme international. Tous les pays du monde sont vulnérables face à ce phénomène qui pose un défi particulièrement complexe en matière de sécurité à notre société mondiale aujourd'hui.

M. Shobokshi (Arabie saoudite), Vice-Président, assume la présidence.

La Malaisie condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous considérons tous les actes, méthodes et pratiques terroristes comme des agissements criminels qui ne peuvent être justifiés, indépendamment de la motivation de leurs auteurs, dès lors que des civils innocents et sans défense en sont victimes. Le terrorisme est la violente manifestation de la haine et de l'intolérance. Il menace le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. Il engendre le chaos, la peur et l'insécurité, de même que l'instabilité et l'incertitude sous tous les fronts.

Au lendemain des horribles attaques contre les États-Unis, le Premier Ministre malaisien, M. Mahathir Mohamad, a appelé à la convocation d'une conférence mondiale des chefs d'État et de gouvernement pour débattre de la question du terrorisme international, du fait de la gravité de ce crime qui peut affecter tous les pays. Tout en comprenant les raisons qui motivent le plan actuel visant à traquer les groupes terroristes et à endiguer le terrorisme, il s'est prononcé contre l'usage de la force quant elle fait des victimes civiles innocentes. Il pense que les actions de représailles par l'usage de la force ne résoudre pas le problème, puisqu'elle ne pourraient que provoquer des contre-représailles, et qu'elles seraient donc lourdes de conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Le point de vue du Premier Ministre de mon pays est que, pour que les efforts mondiaux visant à maîtriser le terrorisme soient efficaces, il importe que la communauté internationale traite le phénomène objectivement et impartialement. La conférence internationale, qui devrait être organisée par l'ONU, doit examiner les problèmes du terrorisme dans son ensemble, ce qui recouvre notamment sa définition, ses causes fondamentales et les mesures appropriées pour y faire face. Les mesures qui sont en ce moment envisagées hors du cadre de l'ONU, y compris l'usage de la force armée, ne résoudre pas le problème tant que les questions liées à l'oppression des peuples dans

plusieurs parties du monde, notamment en Palestine, demeureront sans solution.

Bien que la Malaisie soutienne fermement les efforts menés pour maîtriser le terrorisme, il est temps pour la communauté internationale de se soucier sérieusement de résoudre les problèmes qui conduisent des individus à recourir au terrorisme. Le propos n'est pas d'excuser ou d'atténuer la responsabilité de ceux qui ont recours à la terreur – on ne peut excuser, ou atténuer la gravité de ces actes –, mais d'apprécier la complexité du problème du terrorisme international, afin que nous soyons mieux en mesure de lutter contre lui aussi efficacement que possible, avec tous les moyens à notre disposition.

Tant l'Organisation de la Conférence islamique que le Mouvement des pays non alignés ont appelé à la convocation d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies afin de formuler une réponse commune organisée au terrorisme international. Malheureusement, bien que cette proposition ait été inscrite à l'ordre du jour du comité spécial établi par l'Assemblée générale dans la résolution 51/210, aucun progrès n'a été fait jusqu'à présent pour la mettre en oeuvre.

Étant donné l'énormité du défi qui se pose à la communauté internationale, la convocation d'une conférence internationale de l'ONU sur le terrorisme servirait à galvaniser un effort collectif international fondé sur un large consensus au plus haut niveau possible. Elle donnerait l'impulsion politique nécessaire pour mener à terme les efforts actuels de l'Organisation des Nations Unies pour traiter la question, en particulier l'élaboration d'une convention d'ensemble sur le terrorisme international et une convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Puisque nous convenons tous que les récentes attaques terroristes étaient dirigées non seulement contre les États-Unis, mais aussi contre tous les États Membres de cette Organisation, il est important que la guerre totale contre cette menace au monde civilisé soit lancée ici, à l'Organisation des Nations Unies, et fasse intervenir tous les États Membres, chacun d'entre nous jouant le rôle qui nous incombe. Nous espérons que la manifestation éclatante de solidarité et de soutien internationaux pour la campagne antiterroriste ne seront pas un simple feu de paille, mais le début d'un effort sérieux et continu ici à l'ONU.

L'exigence d'objectivité et d'impartialité est essentielle si l'on veut que le terrorisme soit éliminé par le biais des efforts conjugués de la communauté internationale, sans tergiverser. C'est le cas particulièrement si l'on considère la tendance de certains groupes à associer le terrorisme avec un groupe ou une communauté en particulier. La création de stéréotypes du terrorisme n'est pas une approche constructive pour traiter ce problème. Cela ferait un grave tort à la cause qui nous a unis au lendemain des tragiques événements récents. Cela créerait un sentiment de méfiance entre les nations, alors que ce dont nous avons besoin d'urgence, c'est d'instaurer la confiance entre elles, ce qui est essentiel pour l'effort mondial de lutte contre cette menace. Le terrorisme est l'ennemi commun de la communauté internationale, il ne devrait pas être teinté d'appartenance ethnique ni d'affinité religieuse d'aucun type.

Comme l'ont déjà dit les orateurs précédents, le terrorisme n'a pas de religion ni de nationalité. Le terrorisme ne sert que les intérêts égoïstes, individuels ou collectifs, des auteurs et de leurs commanditaires. C'est ici que réside l'importance de la nécessité d'améliorer la compréhension entre les peuples du monde, par le biais d'un dialogue entre les civilisations, dont nous espérons sincèrement qu'il fera l'objet d'une priorité plus haute à l'ordre du jour de l'ONU, en particulier dans le contexte de la situation actuelle.

Pour traiter du problème du terrorisme, les États doivent réfléchir sur la façon dont ils procèdent en matière de sécurité interne. Les actions menées par l'appareil de sécurité d'un État en matière de sécurité, mais qui sèment la peur et l'appréhension au sein de la population civile, sont aussi inhumaines et dévastatrices que toute autre forme de terrorisme. Lorsqu'ils prennent des mesures en matière de sécurité, les États doivent être guidés par le principe de riposte proportionnée. Ceci est particulièrement pertinent dans le cadre de la situation actuelle des territoires palestiniens occupés, dans lesquels une force excessive a été utilisée pour intimider un peuple qui se bat pour la défense de ses droits. Cet usage de la force par des États, qui se traduit par des pertes massives en vies humaines – tués ou blessés – et inflige des épreuves terribles aux populations civiles, doit être considéré avec le même mépris que celui que l'on porte aux actes de violence exercés par les groupes terroristes.

Pour faire face au défi qui se pose à nous, ma délégation soutient fermement les efforts en cours à la Sixième Commission et à l'Assemblée générale pour élaborer une convention d'ensemble sur le terrorisme international. Cependant, dans l'élaboration de cette convention, il est important d'arriver à une définition claire et universellement reconnue du terrorisme. Sans une définition qui fasse l'accord de tous, il serait difficile de formuler ou d'appliquer des accords internationaux pour combattre ce fléau. Les actes de pur terrorisme, qui englobent les attaques contre des populations civiles innocentes – lesquelles ne peuvent être justifiées en aucune circonstance – doivent être distingués des luttes légitimes des peuples sous domination coloniale ou étrangère, ou sous occupation étrangère, pour l'autodétermination et la libération nationale, comme l'ont reconnu les résolutions pertinentes des Nations Unies et les déclarations internationales.

Aucun débat sur le terrorisme international ne serait complet sans un débat sur les menaces soulevées par le terrorisme nucléaire. Les récentes et audacieuses attaques terroristes menées contre les États-Unis, qui ont eu recours à des méthodes très complexes, ont considérablement aggravé cette préoccupation et appellent une réponse sérieuse de notre part aux risques inhérents au terrorisme nucléaire. Alors qu'en dernière analyse le moyen le plus efficace de prévenir les actes de terrorisme nucléaire demeure l'élimination totale des armes nucléaires, ce qui devrait rester notre objectif à long terme, l'adoption dans un proche avenir d'une convention internationale pour la suppression des actes de terrorisme nucléaire serait un premier pas important vers l'élimination de cette menace. Il serait aussi important de renforcer tous les traités, accords et règles en vigueur visant à réduire et en dernier ressort éliminer les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive.

Le renforcement de la coopération internationale est essentiel si nous voulons réussir dans cette quête commune mais difficile. Les tâches que nous devons accomplir sont lourdes de conséquences et exigent de nous tous que nous fassions des efforts aux niveaux national, régional et international et que nous collaborions en vue, notamment, d'arrêter et de traduire en justice les auteurs de ces actes; de conclure des accords et des mesures de coopération à cette fin; de mettre en oeuvre les instruments juridiques internationaux auxquels nous sommes parties; enfin, de

refuser de donner asile aux terroristes et de geler leurs avoirs. La Malaisie apportera sa contribution à cet effort et appuiera tous les efforts visant à promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, conformément aux principes du droit international et à la Charte des Nations Unies. La résolution 1373 (2001), adoptée par le Conseil de sécurité vendredi dernier, offre un cadre important à cette coopération.

M. Ingólfsson (Islande) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole au cours de cette cinquante-sixième session, je voudrais présenter au Président de l'Assemblée générale mes sincères félicitations à l'occasion de son élection. En cette période difficile, il aura un rôle important à jouer et je peux l'assurer que la délégation islandaise est prête à soutenir ses efforts.

Comme c'est également la première fois que l'Islande prend la parole depuis les horribles attentats terroristes qui ont été perpétrés aux États-Unis le 11 septembre, je voudrais exprimer la profonde sympathie du Gouvernement et du peuple islandais au Gouvernement et au peuple des États-Unis. Notre pays compatit à la peine des familles et amis des victimes. Nous condamnons vigoureusement les forces qui sont à l'origine de ces actes lâches et d'une brutalité incompréhensible, dirigés contre des innocents.

Je me félicite d'avoir l'occasion de réaffirmer le soutien sans réserve de l'Islande pour la façon dont les États-Unis réagissent à la menace du terrorisme international. Il faut, pour affronter efficacement cette menace, adopter une approche globale sur le long terme qui aille au-delà des représailles militaires, si nécessaire que soit le recours à la force. En tant que problème mondial, le terrorisme, avec tous ses réseaux et les ressources dont il dispose, exigera que la communauté internationale lui accorde une entière attention.

Nous voyons apparaître une coalition internationale qui, bientôt, sera prête à traduire les responsables en justice et, sur le long terme, sera prête à coopérer étroitement pour éliminer les organisations terroristes du monde entier afin de mettre fin à ce mal une bonne fois pour toutes. Il s'agit bien là d'une évolution positive.

Dans ce contexte, je voudrais souligner la décision importante et historique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord d'invoquer l'article 5 du

Traité de Washington. L'attaque contre les États-Unis est ainsi devenue une attaque dirigée contre tous les membres d'une alliance engagée à la défense collective. Le droit de défense individuelle ou collective s'inscrit solidement à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. L'Alliance de l'Atlantique Nord est prête à mener une longue campagne contre le terrorisme international en coopération avec ses partenaires. Je voudrais souligner le rôle important joué à cet égard par la Fédération de Russie.

Il est nécessaire de regrouper nos efforts. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a invité ses 55 États participants à collaborer à la mise en place d'un plan d'action au niveau de l'OSCE pour lutter contre le terrorisme. Il en va de même pour le Conseil de l'Europe et pour l'Union européenne, qui ont réagi avec la même détermination et la même rapidité pour trouver des moyens de lutter contre le terrorisme international.

Au niveau national, l'Islande a pris les mesures nécessaires pour adhérer à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et la ratifier – nous l'avons signée hier – et pour ratifier sans tarder la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, que nous avons déjà signée. Nous envisageons par ailleurs de ratifier dès que possible d'autres conventions des Nations Unies contre le terrorisme auxquelles nous ne sommes pas encore partie. Les résolutions 1267 (1999), 1269 (1999) et 1333 (2000) sont également mises en application.

À cet égard, nous nous félicitons de la réaction prompte et unanime du Conseil de sécurité qui a adopté la résolution 1373 (2001) afin, notamment, de bloquer par tous les moyens possibles le financement du terrorisme. D'autre part, l'Islande coopère étroitement avec l'Union européenne à l'adoption et à la révision de sa législation afin de faciliter la répression du terrorisme international.

Tout ceci s'inscrit dans la ligne de l'exceptionnelle solidarité qui a inspiré l'adoption de la résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité, qui appelle la communauté internationale à redoubler d'efforts pour prévenir et éliminer les actes terroristes, et fait écho à l'unité de l'Assemblée générale qui appelle à prendre des mesures urgentes pour renforcer la coopération internationale afin de prévenir et d'éliminer les actes de terrorisme. On voit apparaître

une véritable coalition mondiale, et je lue le rôle qu'a joué le Gouvernement des États-Unis pour réaliser cette coalition exceptionnelle.

Rien ne peut jamais justifier les actes terroristes; ce sont toujours des actes inacceptables de violence, et les victimes en sont toujours des civils innocents. Nous nous félicitons de l'approche complexe et globale que la communauté internationale a adoptée et de la manière globale dont elle a réagi en faisant appel à tous les instruments à la disposition des gouvernements. C'est ainsi qu'elle a pris des mesures économiques, politiques et diplomatiques aussi bien que militaires. Les Nations Unies doivent continuer à réfléchir aussi attentivement que possible aux problèmes qui pourraient contribuer au découragement, à la marginalisation et au désespoir que les commanditaires du terrorisme essaient de mettre à profit en faisant preuve d'un esprit de manipulation et d'un fanatisme brutaux.

Les événements tragiques du 11 septembre ont radicalement changé nos conditions de sécurité et la lutte contre le terrorisme doit donc devenir une priorité pour les Nations Unies. Nous reconnaissons que les Nations Unies s'emploient depuis longtemps à lutter contre le terrorisme international. Nous devons maintenant mettre au point de nouvelles méthodes et utiliser pleinement tous les moyens dont dispose le système des Nations Unies, le caractère véritablement mondial de l'Organisation et les nombreux instruments juridiques internationaux dont nous disposons.

La lutte contre le terrorisme n'est pas une lutte dirigée contre un groupe religieux ou ethnique. Nous devons éviter toute forme de discrimination, de xénophobie et d'intolérance. Plus important encore, nous ne devons pas laisser la terreur nous empêcher d'adhérer aux valeurs fondamentales de la démocratie, de la liberté et des droits de l'homme. Unissons nos efforts pour empêcher que le XXI^e siècle ne devienne un âge de terreur. Nous nous sommes donné trop de mal pour renforcer la stabilité et la sécurité dans le monde pour permettre une telle tragédie.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Il y a un an à peine, nos dirigeants se réunissaient dans cette merveilleuse ville, la capitale du monde, pour réaffirmer leur foi dans leurs idéaux des Nations Unies et pour s'engager à oeuvrer en commun pour un monde meilleur, plus pacifique et plus juste. Ils ont réaffirmé leur attachement aux objectifs et aux principes

intemporels et universels de la Charte des Nations Unies. Le nouveau millénaire nous a donné un nouvel espoir, ancré dans les valeurs fondamentales de l'humanité qui ont clairement été énoncées dans la Déclaration du Millénaire, à savoir la liberté, l'égalité, la justice, la solidarité, la tolérance et le partage des responsabilités.

Malheureusement, de dures réalités semblent avoir interrompu notre parcours vers l'objectif escompté. Nous avons été frappés par le nouveau visage de cette plaie universelle qu'on appelle le terrorisme. Ce fléau, qui ne connaît pas de frontières géographiques, hante toutes les religions, régions, pays et sociétés. Les terroristes n'ont pas frappé le World Trade Center, ils ont frappé le monde entier. C'est une attaque contre l'humanité. Des ressortissants de plus de 80 pays, y compris le mien, ont perdu la vie dans cette tragédie, la vie.

Nous compatissons avec les familles endeuillées et nous prions pour les âmes des disparus. Nous prions également pour ceux qui sont toujours portés disparus. Nous partageons la douleur et l'indignation du peuple des États-Unis et nous tenons à ses côtés à l'heure de cette tragédie nationale suprême.

Nous avons eu l'occasion de rendre hommage à cette ville, à ses habitants et à son administration qui ont tous été de merveilleux hôtes pour l'Organisation des Nations Unies et ont permis aux représentants de la communauté mondiale de se rassembler ici, pour défendre la paix, la sécurité et d'autres grandes causes de l'humanité, non seulement lors de sessions et de réunions annuelles, mais également à l'occasion de sommets et de conférences de portée historique.

Nous rendons aujourd'hui hommage à la ville et aux habitants de New York et à tous ceux qui gèrent ses prodigieuses affaires, dans la félicité et dans l'adversité, pour la bravoure, la patience et la compassion dont ils ont fait preuve face à cette tragédie. Nous félicitons le Gouverneur Pataki et le maire Giuliani d'avoir dirigé cette opération sans précédent. Nous avons eu le privilège d'avoir compté parmi nous, hier encore, le maire Giuliani au cours de la plénière, et avons pu échanger avec lui des réflexions et lui faire part de nos sentiments face à cette tragédie.

À l'ONU, en dépit de la diversité des régions, des religions, des cultures et des valeurs, ainsi que des systèmes économiques et politiques que nous

représentons ici, notre réaction a été spontanée et rapide. Nous avons condamné les attentats terroristes commis aux États-Unis et convenu d'oeuvrer de concert, non seulement pour traduire en justice les auteurs de ces actes, mais aussi pour prévenir et réprimer le terrorisme. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté à l'unanimité les résolutions du 12 septembre, donnant la légitimité voulue à la coalition internationale qui lutte contre ce phénomène abominable. Pour bien souligner le sérieux de nos intentions face au terrorisme, nous avons pris la mesure exceptionnelle de déplacer ce débat de sa tribune habituelle, la Sixième Commission, à la plénière de l'Assemblée générale, organe suprême directeur, délibérant et représentatif de tout le système des Nations Unies.

Mon propre pays, le Pakistan, qui déteste le terrorisme et qui déplore la violence de toute sorte, n'a pas hésité à respecter et à accepter le consensus mondial et l'opinion internationale. Nous avons toujours condamné le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le terrorisme d'État. Nous n'avons jamais toléré les actes de terrorisme et avons coopéré avec la communauté internationale pour combattre ce mal universel. Une fois de plus, nous avons donné aujourd'hui l'assurance de notre appui sans réserve et de notre inlassable coopération dans la lutte contre le terrorisme.

Nous nous félicitons de voir cette grave question faire l'objet d'un débat en plénière à l'Assemblée générale. L'approche qui en résulte sera, évidemment, prise en considération dans la résolution que doit élaborer la Sixième Commission, à moins que vous n'envisagiez une autre option, Monsieur le Président. Le Conseil de sécurité a également adopté, vendredi dernier, une résolution d'ensemble qui donne un nouvel élan à la lutte contre le terrorisme. Elle oblige tous les États Membres à refuser de financer et appuyer les terroristes ainsi que de leur donner asile. Nous espérons que ceci, associé aux conventions internationales relatives au terrorisme en vigueur, fournira un cadre normatif efficace, permettant à la communauté internationale de venir à bout de cette menace planétaire.

Nous continuerons, au Pakistan, de respecter toutes nos obligations en vertu de la Charte des Nations Unies. Le Président Musharraf a clairement énoncé notre politique en la matière et amené notre peuple à appuyer en confiance notre décision de faire partie

intégrante de la coalition internationale contre le terrorisme. C'est une voie ardue, mais nous sommes résolus à soutenir ce qui est juste et équitable.

Alors que nous nous efforçons de faire face au pire défi qui ait été posé à l'humanité, notre démarche ne saurait être superficielle ni se laisser influencer par l'émotion ou la colère. Indéniablement, les auteurs du terrorisme doivent être traduits en justice. Mais notre combat ne saurait se limiter aux seules représailles. Nous devons également nous attaquer aux facteurs qui engendrent la haine et la violence. Les actes individuels de folie ou la folie du comportement de certains groupes qui tuent des vies innocentes constituent à la fois un crime et une maladie. Le crime doit être puni et la maladie doit être soignée à la racine.

Les conventions internationales et les résolutions sont, bien sûr, nécessaires sur le plan de la prévention et de la dissuasion. Nous devons les mettre en oeuvre. Geler les avoirs financiers, fermer les comptes bancaires, refuser l'asile aux terroristes et partager les informations disponibles sont certainement des mesures importantes dans la lutte contre le terrorisme. Pour une solution à long terme, cependant, nous devons remonter à la source du problème et diagnostiquer la maladie en profondeur et non en surface. Car des cautères ne traiteront pas ces blessures qui sont profondément enracinées dans les injustices inhérentes aux systèmes et aux sociétés.

Quelles que soient les actions envisagées à l'encontre du terrorisme, c'est un ennemi sans visage, ce nouvel ennemi que nous devons affronter, qui se cache derrière dans la crainte et la frustration, engendre la haine et la déception, se nourrit de l'ignorance et de la pauvreté, et qui ne disparaîtra pas que si nous ne forgeons une harmonie mondiale, une tolérance mutuelle et la stabilité par le biais d'une prospérité et d'un développement partagés. Il continuera de nous hanter si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes du terrorisme, qui relèvent de l'injustice des sociétés, de l'exploitation des opprimés, du déni des droits fondamentaux et d'un sentiment d'injustice. Il serait trop simpliste de ne s'attaquer qu'aux symptômes ou à leurs manifestations répugnantes. Le terrorisme apparaît maintenant comme un défi différent, que nous devons aborder de manière différente mais déterminée et mesurée.

Le terrorisme est la négation même de la dignité humaine. La dignité humaine ne peut être réalisée ou

garantie dans un environnement où règnent la pauvreté abjecte et le déni des droits inaliénables. La plupart des pays, sinon tous, qui sont représentés ici aujourd'hui ont à un moment ou un autre de leur histoire, décidé de leurs destinées en fonction du principe cardinal de l'autodétermination des peuples. Cependant, contrevenant à ce principe universel, il y a encore aujourd'hui des peuples qui sont privés de leur droit fondamental à l'autodétermination. Les résolutions du Conseil de sécurité relatives à leur destinée et à leur avenir demeurent sans effet et elles sont reléguées aux archives de cette Organisation. Il y a une approche et une attitude de sélectivité politique qui se fondent sur les intérêts.

Je l'ai dit, les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la destinée et à l'avenir de peuples qui se rebellent contre l'occupation étrangère, sont reléguées aux archives de cette Organisation. Il est temps de prendre des décisions courageuses et d'adopter des démarches réalistes. Notre obligation universelle est de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes, mais ceci ne doit pas nous détourner de la recherche d'un règlement juste, durable et honorable des différends de la Palestine et du Cachemire, qui nous permettra d'instaurer une paix et une stabilité durables dans le monde entier.

Compte tenu de la crise actuelle, nous craignons qu'une tragédie humanitaire soit imminente. Des millions d'Afghans, craignant la guerre, quittent leurs foyers. Le Pakistan, qui a accueilli la plus importante population de réfugiés depuis plus de deux décennies, doit maintenant faire face à un nouvel afflux de près de 1,5 million de réfugiés afghans, un nouvel afflux qui nous fait peur. Le Secrétaire général, Kofi Annan, a lancé un appel d'urgence aux donateurs. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a émis des avertissements concernant l'ampleur de la crise humanitaire naissante. La manière dont la communauté internationale réagira à cette crise sera une mise à l'épreuve non seulement de sa capacité mais également de sa conscience et de sa responsabilité morale.

Pour faire de notre monde un monde meilleur, il nous faut également instaurer le bien-être économique dans toutes les régions du monde. Au Sommet du Millénaire l'an dernier, nos dirigeants se sont engagés à faire la guerre à la pauvreté, et se sont déclarés résolus à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin. Ce

sont les termes mêmes employés dans la Déclaration du Millénaire.

Nous devons prendre des mesures concrètes pour atteindre cet objectif. Le processus de financement du développement qui est actuellement en cours nous donne l'occasion d'aborder cette question de manière intégrée, avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris les institutions de Bretton Woods et le secteur privé. Nous devons entreprendre, par le biais de ce processus, un effort collectif visant à établir de nouvelles modalités de coopération en matière d'échanges, de partenariat et d'interdépendance.

Je voudrais terminer en citant le préambule des célèbres Quatorze Points du Président Woodrow Wilson :

« Il faut que le monde soit sûr et propice à la vie; et surtout qu'il soit sûr pour chaque nation éprise de paix qui, comme la nôtre, veut vivre sa propre vie, déterminer ses propres institutions, être assurée de justice et être traitée avec justice par les autres peuples du monde, et être protégée contre la force et l'agression égoïste. Tous les peuples du monde sont en fait des partenaires dans cette entreprise, et de notre côté nous voyons très clairement que si nous ne rendons pas justice aux autres, elle ne nous sera pas rendue ».

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, j'aimerais saisir cette occasion pour exprimer encore une fois, au nom du Gouvernement et du peuple japonais, notre profonde douleur pour les victimes des attentats odieux du 11 septembre qui ont laissé foyers et familles dans de nombreuses régions des États-Unis, ainsi que dans beaucoup d'autres pays. Aux familles endeuillées, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple des États-Unis, nous tenons à présenter nos condoléances à ce triste moment de leur histoire.

Nous sommes à leurs côtés, fortement déterminés à combattre le terrorisme. Comme l'a dit à maintes reprises le Premier ministre japonais M. Junichiro Koizumi, le Gouvernement japonais estime que ces actes terroristes ne doivent pas être uniquement considérés comme une attaque contre les États-Unis, mais également comme des crimes contre l'humanité, comme un défi à la démocratie et à la liberté de par le monde. De même, il estime que la responsabilité de combattre le terrorisme incombe aussi au Japon. Fort de ce constat, le Japon déploiera tous les efforts possibles en coopération avec la communauté

internationale afin de traduire en justice les responsables de ces attentats terroristes.

Tous les États Membres de l'ONU doivent demeurer solidaires et unir leurs forces pour combattre toutes les formes de terrorisme, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 56/1, et aux résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité. On ne saurait trop souligner, à cet égard, que nous nous attaquons aux terroristes, et non pas aux musulmans, aux pays islamiques ou arabes.

Nous sommes d'ailleurs vivement préoccupés par le fait qu'en dépit des efforts antiterroristes déployés à ce jour par la communauté internationale, ces odieux attentats terroristes se sont multipliés au cours des dernières années. Aujourd'hui, il n'est pratiquement pas de pays qui ne soit confronté à la menace terroriste. Il est par conséquent impératif que la communauté internationale agisse à l'unisson afin d'éliminer toutes les formes de terrorisme.

Alors que les mesures que nous prenons pour combattre le terrorisme doivent s'étendre à un large éventail de domaines, l'Assemblée générale des Nations Unies a la responsabilité solennelle de créer un cadre juridique international plus efficace afin de traduire en justice non seulement les auteurs, les organisateurs et promoteurs du terrorisme, mais aussi tous ceux qui les aident, les soutiennent et leurs donnent asile. Il est donc de la plus haute importance que nous cherchions à atteindre immédiatement les deux objectifs suivants.

Le premier objectif concerne la ratification et le respect rigoureux par tous les États Membres des 12 conventions internationales sur le terrorisme. À cet égard, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, le 23 mai dernier, de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif.

Pour sa part, le Gouvernement japonais a déjà ratifié 10 conventions sur les 12 et se prépare à ratifier au plus tôt les deux autres conventions : la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. Le Gouvernement japonais entend signer la première convention avant la fin de l'année, c'est-à-dire pendant la période ouverte à la signature, et la ratifiera aussi tôt que possible. S'agissant de la seconde convention, le Gouvernement japonais est actuellement en train d'accélérer les préparatifs d'une ratification rapide.

Le deuxième objectif concerne l'adoption rapide des deux projets de convention dont nous sommes saisis : la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention générale sur le terrorisme international.

Inutile de dire qu'il est essentiel de créer un cadre juridique efficace permettant de répondre à toutes les questions qui ne sont pas abordées par les conventions existantes. Mais il est également important pour les États Membres de démontrer leur détermination de combattre le terrorisme en adoptant rapidement ces conventions. À cette fin, il importe que chacun d'entre nous, dans un esprit de coopération, mobilise la sagesse nécessaire et fasse preuve du maximum de souplesse. Le Gouvernement japonais, de son côté, appuie fermement les initiatives prises par la Russie et l'Inde pour établir de nouvelles conventions et participera aux délibérations de la Sixième Commission afin de compléter ces conventions aussi rapidement que possible.

Outre la création de cadres juridiques pour combattre le terrorisme, il est impératif de promouvoir la coopération internationale et d'assurer une coordination politique contre le terrorisme à tous les niveaux, dans le cadre d'une coordination régionale et entre pays qui adhèrent aux mêmes principes. Le Japon a abordé la question avec ses partenaires du Groupe des Sept et, plus récemment ceux du Groupe des Huit, afin de renforcer la coopération antiterroriste parmi eux et de par le monde. Au niveau régional, le Gouvernement japonais s'est engagé dans des consultations antiterroristes avec les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et du Moyen-Orient.

Fort de ces expériences et de la reconnaissance du Premier Ministre Junichiro Koizumi, que j'ai mentionné initialement, le Gouvernement japonais est résolu à s'engager encore plus activement dans la coopération internationale, à l'intérieur comme en dehors de l'ONU, pour éliminer le terrorisme international.

M. Alcalay (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, j'aimerais saisir l'occasion offerte par cette tribune mondiale pour réitérer ici notre condamnation catégorique et notre rejet absolu de tous les attentats terroristes, quelle que soient leurs formes et manifestations et le lieu où ils se produisent sur la planète. Dès le début, le Président de la République du

Venezuela, Hugo Chávez Frías, s'est prononcé sur ce point, désavouant vigoureusement ces attentats contre les villes de New York et de Washington au nom de tous les Vénézuéliens. Une fois encore, permettez-moi d'exprimer notre profonde tristesse face à ces actes terroristes contre les villes de New York, Washington et contre l'État de Pennsylvanie. Ces abominables actes criminels ont fait des milliers de victimes innocentes et causé des dommages matériels considérables. En conséquence, nous considérons qu'il s'agit là d'une agression contre tous les citoyens du monde. Nombre de nos pays ont perdu des ressortissants dans les tours jumelles du World Trade Center, dont le mien. En conséquence, nous réitérons nos sincères condoléances au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et aux familles de tous ceux qui ont perdu la vie dans cet attentat.

Les 189 nations du monde n'ont jamais appuyé aussi immédiatement et unanimement les États-Unis qu'en ce 12 septembre à l'ONU. Lorsqu'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité a été convoquée pour adopter la résolution 1362, en dépit des difficultés pour se rendre sur place, tous les pays sont venus pour accompagner les membres permanents et non permanents du Conseil et les représentants se sont levés et ont adopté à l'unanimité cette résolution. Quelques heures plus tard, l'Assemblée générale adoptait en séance plénière une résolution et faisait montre du même appui total.

Le Secrétaire général a observé très sagement que nous ne pouvons pas demeurer indifférents devant un acte de cette nature. Nous devons par conséquent rejeter toute manifestation terroriste, indépendamment de toute considération politique, philosophique, religieuse, ethnique, raciale ou de quelque autre nature qui puisse être invoquée pour justifier ces actes. En ce sens, le Venezuela soutient que se prononcer contre le terrorisme, c'est aussi se prononcer pour la paix.

Le monde a aujourd'hui les yeux fixés sur notre séance plénière et veut voir ce que nous allons ici faire, décider. Aussi l'adoption de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui couvre différents aspects du phénomène du terrorisme, du financement aux questions juridiques en passant par la relation entre le terrorisme et les autres crimes internationaux, constitue une base importante pour articuler la coopération de la lutte internationale contre ce fléau. Nous estimons de la plus haute importance que l'Assemblée générale adopte une résolution qui mette les choses au clair, car nous ne

saurions perdre cette occasion qui permettra à l'Organisation des Nations Unies, dont nous faisons tous partie, de se prononcer face à l'opinion publique, renouvelant son engagement dans la lutte contre le terrorisme, une lutte efficace et totale contre le terrorisme.

Les attaques dévastatrices du 11 septembre doivent alerter la communauté internationale quant aux conséquences imprévisibles qu'aurait une attaque avec des armes de destruction massive. Aussi devons-nous envoyer un message clair et sans ambiguïté à tous les terroristes pour leur dire que leurs actions ne resteront pas impunies, qu'ils n'échapperont pas au bras de la justice. Tel doit être le message clair qui sera formulé ici.

Nous avons écouté avec attention les propos tenus dans cette salle, hier, par le maire Rudolph Giuliani, et auparavant les diverses interventions du Président George Bush retransmises publiquement. Ils affirment l'un et l'autre que les responsables de ces actes criminels doivent être traduits en justice. Mon pays, le Venezuela, aimerait s'associer aux autres pays de la planète dans cette quête de la justice.

Mon pays, épris de justice et de paix, ne croit pas à la vengeance. On ne peut répondre à la terreur avec davantage de terreur, à la haine avec davantage de haine. Nous croyons aux normes juridiques du droit international et au respect des droits de l'homme. Mais, bien sûr, nous croyons également au juste châtement de ceux qui ont perpétré ces actes abominables.

Lors de la récente réunion de consultation de l'Organisation des États américains, auxquelles tous les ministres des affaires étrangères du sud de l'hémisphère étaient présents, le Venezuela s'est joint au consensus pour condamner le terrorisme et a estimé qu'il était indispensable de déterminer précisément qui sont les responsables de ces actes pour qu'ils subissent tout le poids de la justice.

La lutte contre ce fléau doit être menée en fonction des principes fondamentaux du droit international. L'action de l'ONU doit par conséquent constituer le cadre adéquat pour faire progresser la coopération internationale dans cette lutte. En ce sens, le renforcement d'un cadre juridique est la condition indispensable au succès de la coopération internationale dans ce domaine.

Notre délégation estime très important le rapport du Secrétaire général sur « les mesures visant à éliminer le terrorisme international ». Il contient l'inventaire de l'état actuel des conventions internationales sur cette question. Nos gouvernements doivent faire preuve de leur volonté politique d'y adhérer, en signant et en ratifiant ces instruments.

Conscient de la nécessité de renforcer ce cadre juridique, le Venezuela est devenu partie aux différents instruments et conventions internationaux qui régissent cette question. En fait, nous sommes l'un des rares États à avoir signé la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, qui a été adoptée dans cette même ville en 1997. Notre pays pense également qu'il est nécessaire de reformuler la définition qui a fait jusqu'ici du terrorisme un grave délit de droit commun.

Comme je l'ai dit, la participation et la contribution du Venezuela se sont également étendues au niveau de son hémisphère, où l'on a condamné le terrorisme et fait des efforts visant à renforcer plus que jamais la coopération et la coordination des mesures destinées à combattre ce phénomène.

Le terrorisme a un effet négatif sur les relations d'amitié entre les peuples, menace leur sécurité et celle des États, la stabilité des gouvernements démocratiques et leur intégrité territoriale, constituent ainsi un facteur qui perturbe le développement économique et social des peuples.

Mais, au-delà d'une attaque frontale contre le terrorisme, nous considérons qu'il est également nécessaire de livrer un combat parallèle : lutter contre la faim, la misère, les maladies, le manque de logements et l'absence d'éducation. Dans l'esprit de la Déclaration qui a été adoptée lors du Sommet du Millénaire et qui nous pousse à agir dans ce sens, nous ne devons pas nous décourager dans nos efforts pour un ordre plus juste et plus humain, dans le cadre de la lutte frontale contre le terrorisme.

Pour terminer, je voudrais souligner une fois de plus que la communauté internationale doit se montrer résolument décidée à relever ce défi. Il ne faut laisser aucun répit au terrorisme. Nous ne pouvons pas permettre que s'instaure l'ère de la terreur sur notre planète. Nous nous sommes engagés dans une bataille longue et pénible en faveur de la paix, qui a déjà produit des résultats et pour laquelle nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens. Mais, comme le

Président des États-Unis et le maire de cette ville l'ont dit, ceci doit faire partie de la quête d'une justice qui aille jusqu'aux causes profondes du problème.

M. Šahović (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je m'adresse à l'Assemblée générale lors de cette session, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence et vous souhaiter plein succès dans votre action.

Ma délégation s'associe à tous les orateurs précédents pour condamner inconditionnellement les actes terroristes odieux commis le 11 septembre à New York, Washington et en Pennsylvanie. En même temps, nous exprimons une fois encore les profondes condoléances du peuple et du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie aux familles des victimes innocentes et au Gouvernement des États-Unis.

Ces crimes horribles fournissent une preuve éloquente du fait que le terrorisme international est un fléau aux proportions mondiales qui appelle une réponse internationale organisée et unie. Afin d'apporter cette réponse au terrorisme, quel que soit l'endroit où il survienne et la forme qu'il prenne, nous avons besoin de normes uniformes et de toutes les ressources disponibles – mondiales, régionales et nationales.

Dans ce contexte, le rôle de l'ONU est central. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général qui, dans sa récente déclaration ici même, a dit que l'ONU doit fournir le cadre de valeurs partagées et d'une entente dans lequel les efforts libres et volontaires puissent interagir et se renforcer mutuellement, au lieu de se gêner les uns les autres. La première réaction de l'Organisation aux attaques terroristes contre les États-Unis a effectivement reflété un tel cadre et une telle entente.

La République fédérale de Yougoslavie s'associe sans réserve au front unifié contre le terrorisme, et appuie fermement les résolutions que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adoptées à la suite des événements tragiques du 11 septembre. La récente résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, adoptée le 28 septembre, est un document extrêmement important qui énonce une série de mesures concrètes à prendre contre les terroristes et ceux qui les hébergent. Il est absolument fondamental que nous tous prenions les mesures nécessaires pour veiller à ce que les

terroristes se voient refuser financement, soutien ou asile de quiconque et en tout lieu.

Il faut améliorer considérablement le système international d'interdiction et de répression du terrorisme. Il est par conséquent essentiel qu'un plus grand nombre de pays acceptent les 12 conventions internationales existantes qui régissent les divers aspects de la lutte contre le terrorisme afin de renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Ma délégation estime également que l'adoption d'une convention fondée sur une démarche globale face au terrorisme international contribuerait grandement aux efforts mondiaux visant à combattre beaucoup plus efficacement ce fléau. Nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale sera l'occasion de réaliser une percée dans cette voie.

Pour sa part, la Yougoslavie est, au cours des derniers mois, devenue partie à cinq de ces 12 instruments antiterroristes internationaux. De plus, mon gouvernement a l'intention de signer les autres conventions, et les procédures nécessaires à cet effet ont déjà été amorcées. À cet égard, nous considérons comme particulièrement importantes la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. À l'échelle nationale, les mesures existantes prévoyant leur mise en oeuvre seront renforcées.

Malheureusement, mon pays a beaucoup d'expérience dans la lutte contre le terrorisme. Notre territoire, notre population, nos diplomates et nos missions à l'étranger ont souvent été la cible d'actes terroristes. L'an dernier, il y a eu une escalade du terrorisme au sud de la Serbie, dans la zone de sécurité terrestre à la frontière administrative avec le Kosovo-Metohija. De plus, nous avons connu de graves problèmes à cet égard au Kosovo-Metohija, la province autonome de la République yougoslave de Serbie, maintenant administrée par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). La situation continue d'être très grave. La MINUK en est consciente et cherche des façons de régler le problème. L'adoption, en juin dernier, de la réglementation sur l'interdiction du terrorisme et des délits connexes était une initiative en ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire. Mon gouvernement est prêt à offrir toute l'aide nécessaire pour faciliter la mise en oeuvre de cette réglementation et pour contribuer à éliminer les activités terroristes.

Malheureusement, les terroristes et le terrorisme sont très présents dans notre région. En fait, le terrorisme est lié très étroitement à la criminalité organisée transnationale, au trafic des êtres humains et des drogues, au blanchiment d'argent et à d'autres crimes similaires. Cette situation a de graves incidences sur la stabilité de l'Europe du Sud-Est dans son ensemble. De toute évidence, il est nécessaire d'accroître la coordination et la coopération aux niveaux sous-régional et régional afin de relever le défi. Dans la région, nous devons chercher des façons de prévenir l'envoi de fonds et d'armes aux terroristes, les empêcher de traverser les frontières, et partager les informations pertinentes. En bref, nous devons organiser notre réaction nationale face au terrorisme, à l'intérieur d'un cadre mondial plus large. La Yougoslavie est prête à apporter une contribution constructive à cet égard.

Pour finir, je voudrais réaffirmer une fois de plus que tous les actes de terrorisme doivent être universellement condamnés pour ce qu'ils sont. La République fédérale de Yougoslavie offrira sa coopération et déploiera tous les efforts possibles au sein de l'ONU et d'autres instances multilatérales, ainsi que de façon bilatérale, afin d'éliminer le fléau du terrorisme.

M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je vais d'abord faire une déclaration au nom du Groupe arabe, puis je prendrai la parole au nom de mon pays, la Jamahiriya arabe libyenne.

Le Groupe arabe exprime ses sincères condoléances à la ville de New York, au Gouvernement et à la population des États-Unis ainsi qu'aux familles des victimes. Le Groupe arabe condamne le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et condamne toutes les personnes, tous les groupes, toutes les organisations et tous les États qui commettent des actes de terrorisme.

Il convient de rappeler que les États arabes, pendant plusieurs décennies, ont été les principales victimes du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations : terrorisme d'État, terrorisme d'occupation, terrorisme des groupes fondamentalistes. Ces actes nous ont fait payer un lourd tribut en vies humaines, et même aujourd'hui, un grand nombre d'Arabes perdent la vie quotidiennement en raison d'actes de terrorisme. Le Groupe arabe signale que les pays arabes qui sont victimes d'actes de terrorisme

perpétrés par des groupes fondamentalistes ont demandé à certains des pays où les dirigeants de ces organisations ou groupes ont trouvé refuge de livrer ces éléments pour que justice soit rendue. Ces pays n'ont jamais donné suite à ces requêtes.

N'oublions pas qu'au début des années 70, un certain nombre de dirigeants arabes ont été les premiers à suggérer à l'ONU de convoquer une conférence internationale sur le terrorisme, afin de convenir d'une définition uniforme du terrorisme et des mesures à prendre pour éliminer ce fléau. Les initiatives qui ont été prises au sein de l'ONU, y compris la convocation d'une conférence internationale, étaient largement comprises à l'échelle internationale et ont été appuyées par le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et d'autres organisations intergouvernementales. Cet appui s'est traduit par l'adoption de la Convention arabe sur la répression du terrorisme, de la Convention de l'Organisation de la Conférence islamique sur la lutte contre le terrorisme international et de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Les dirigeants arabes ont continué, jusqu'à aujourd'hui, de réaffirmer toutes ces initiatives et tous ces appels, qui trouvent un large écho dans les médias.

Par ailleurs, le Groupe arabe souhaite souligner son appui sans réserve au droit du peuple arabe palestinien à la liberté et à l'indépendance. En outre, nous réaffirmons que tant que ce droit n'est pas respecté, le peuple palestinien a parfaitement le droit de résister à l'occupation et à tous ses effets, le principal étant les colonies. Nous soutenons, en outre, le droit des palestiniens dépossédés et expulsés de revenir dans leur patrie, car il n'en ont pas d'autre.

Le peuple arabe palestinien est la victime d'un terrorisme des temps modernes au sens le plus plein du terme. Leur territoire est occupé et leurs propriétés ont été saisies ou détruites par des bulldozers. La plupart de leurs fils et de leurs filles ont été déplacés, emprisonnés, torturés, expulsés ou déportés vers les coins les plus reculés de la planète, pour qu'on puisse implanter sur leurs terres des colonies peuplées par des étrangers. Le peuple palestinien est soumis à la répression au point où il ne peut même pas exprimer son rejet de l'occupation. Les outils qui servent à exercer cette répression sont parmi les plus brutaux, cruels et inhumains, et comprennent notamment l'utilisation des avions les plus modernes équipés des armes les plus sophistiquées, en plus des chars et de

l'artillerie, sans parler de l'assassinat politique de tous ceux qui résistent à l'occupation.

Ici, le Groupe arabe exprime sa détermination de s'opposer à toute tentative de considérer la résistance à l'occupation comme un acte de terrorisme. Pareille injustice ne ferait que semer la confusion et ne donnerait naissance qu'à la haine. La liberté est indivisible et ne saurait en aucune façon être diminuée. Tous ceux qui soutiennent le contraire ne sauraient nous convaincre de leur désir de résistance au terrorisme au nom de la liberté ou de la justice.

Le terrorisme ne connaît ni nationalité ni religion. Les terroristes ne peuvent pas avoir de religion, à moins que l'on ne considère les cas où le terrorisme lui-même devient une religion. Que Dieu nous pardonne de dire une chose pareille, mais la vraie religion ne peut être que celle du Tout-Puissant.

Pour ce qui est de la nationalité, il est à la fois triste et regrettable que certains États refusent d'extrader des terroristes de leur territoire afin qu'ils soient traduits en justice et punis pour leurs crimes. En fait, ces terroristes se voient parfois accorder la nationalité de l'État hôte ou un permis de séjour, ce qui leur permet de se déplacer en toute liberté à l'intérieur et à l'extérieur des frontières, agissant donc contre l'intérêt du pays qui les accueille et menaçant sa stabilité.

Le mot « islam » vient du mot qui veut dire « paix », et le mot « paix » est un des noms illustres d'Allah dans le saint Coran. On a coutume, dans le monde islamique, de se saluer par la formule : « Que la paix soit avec toi ». Il est dit dans le saint Coran que celui qui tue un seul être humain commet un acte aussi monstrueux que s'il tuait tous les êtres humains, et celui qui sauve un seul être humain accomplit un acte de compassion comparable au fait de sauver toute l'humanité.

L'islam est une religion de vérité, de justice et d'égalité. Elle ne fait aucune distinction de race, ni de couleur. Aux yeux de Dieu, les personnes les plus dignes sont les plus pieuses. Aussi, de quel droit et sur quelle base, l'islam est-il avili, en particulier par les dirigeants de certains pays et dans les médias, qui sont manipulés à cette fin par certains éléments?

Le seul résultat auquel tout cela risque de mener, c'est que se développe un climat qui incite au conflit entre les religions et à la mise en place, dans le monde

musulman, de conditions favorables aux groupes extrémistes, ce qui aiderait ces derniers à élargir leurs bases.

Pour conclure, le Groupe arabe souhaite récapituler sa position en soulignant les points suivants.

Premièrement, le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, doit être condamné.

Deuxièmement, il faut prendre des mesures à tous les niveaux pour lutter contre le terrorisme conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

Troisièmement, les États doivent également utiliser toutes les voies légales – aux niveaux national, régional et international – pour éliminer le terrorisme, et ils doivent appliquer les dispositions du droit international et de toutes les résolutions juridiquement contraignantes relatives à la perpétration, au financement ou à l'instigation d'actes de terrorisme et à la facilitation de ces actes ou à la protection de leurs auteurs.

Le Groupe souhaite également souligner qu'il est important, dans ce contexte, d'adopter des mesures réfléchies. Le Groupe arabe demande instamment que l'on fasse un effort concerté à tous les niveaux pour lutter contre le terrorisme par l'intermédiaire de l'ONU sous la forme d'une initiative sérieuse et constructive qui tienne compte des préoccupations, des intérêts et de la sécurité de tous.

Quatrièmement, la résistance à l'occupation est un droit légitime de tous les peuples occupés. L'occupation équivaut au terrorisme. En fait, c'en est une des formes les plus affreuses.

Cinquièmement, le Groupe exhorte l'ONU à assumer ses responsabilités vis-à-vis de la cause palestinienne en la considérant comme un problème d'occupation. Cette tâche doit être menée au plus vite. À cet égard, les États arabes soulignent qu'il est important de combattre le terrorisme tel qu'il est pratiqué par les forces d'occupation contre le peuple palestinien, le peuple libanais et les citoyens syriens du Golan occupé.

Sixièmement, les États qui protègent les terroristes de nationalité arabe sont invités à les

remettre à leurs pays d'origine qui les réclament pour les traduire en justice.

Ainsi se termine ma déclaration au nom du Groupe arabe.

À ce point, permettez-moi de faire une déclaration au nom de mon pays.

Une fois de plus, je voudrais, au nom de mon pays et de ma Mission, exprimer nos sincères condoléances et notre sympathie au peuple et à la Mission des États-Unis, ainsi qu'à la population de cette ville merveilleuse qui a perdu des êtres chers ainsi qu'un grand symbole de la civilisation.

La Libye ayant beaucoup souffert du terrorisme sous ses diverses formes et manifestations est à même d'apprécier mieux que beaucoup d'autres les sentiments de choc et de peine que connaît le peuple américain face à ces tragiques événements. Du fait de notre propre expérience et de nos souffrances, nous comprenons très bien les conséquences morales, psychologiques et physiques que le passage du temps ne fera qu'intensifier pour certaines personnes, en particulier les familles des victimes.

L'expérience nous a enseigné que les considérations humanitaires, morales et religieuses doivent passer avant toute considération politique ou subjective. Cela s'est manifesté, comme on l'a vu, dans notre réaction face aux récentes attaques terroristes perpétrées contre les États-Unis. Notre position est conforme aux enseignements de l'islam qui interdit de tuer des innocents et des civils. Elle est également renforcée par les grands idéaux et les valeurs des traditions culturelles arabes.

Mon pays a été soumis au terrorisme d'État. Ses eaux territoriales dans le golfe de Syrte ont subi de nombreuses attaques, et son espace aérien a été violé. Son territoire et ses villes principales – Tripoli et Benghazi – ont été soumises à des attaques terroristes lancées par plus de 100 avions. Cet acte de terrorisme s'est produit dans la nuit du 14 avril 1986, et son objectif précis était d'assassiner le chef de la révolution, notre frère Muammar Kadhafi. Sa maison, son bureau et sa tente ont tous été détruits. Quel autre objectif cette opération aurait-elle pu avoir si ce n'était de l'assassiner?

Un grand nombre de quartiers ont été détruits, des dizaines de personnes ont été tuées, et des centaines blessées, dont moi-même. De nombreuses installations

ont été démolies, ainsi que beaucoup de maisons, y compris la mienne.

Mon pays a aussi été victime d'actes de terrorisme menés par des groupes extrémistes rassemblés, entraînés et armés par une superpuissance – une superpuissance qui les a également aidés à s'infiltrer en Libye. Laissez-moi vous donner quelques exemples : il y a eu une opération terroriste en 1984 et une autre encore plus odieuse en 1993. Je ne mentionnerai même pas les autres opérations, notamment des opérations terroristes dont l'objectif politique était l'assassinat.

Mon pays a également été victime d'opérations terroristes menées à bien par des groupes extrémistes. Les auteurs de ces opérations qui ont été capturés vivants ont avoué avoir été financés par Oussama ben Laden. Mon pays a été le premier à en notifier officiellement Interpol en 1997. Qui a coopéré avec nous à l'époque? Personne.

Mon pays a également été soumis à une autre forme de terrorisme. De nombreuses entités prétendent défendre les droits de l'homme, mais nous avons appris que des lettres que nous avons reçues faisant valoir que ces terroristes étaient des prisonniers d'opinion et réclamant leur libération provenaient des mêmes sources politiques.

Cette forme subtile de terrorisme a déformé les faits de propos délibéré. Par sa propagande mensongère et ses médias, il a dépeint sous les traits de défenseurs des droits de l'homme ceux qui n'étaient que des terroristes armés jusqu'aux dents tuant des innocents. Le terroriste est donc passé pour une victime de violations des droits de l'homme. Quel type d'argument est-ce là?

Mon pays a eu à souffrir d'une autre forme de terrorisme : l'accusation de soutenir le terrorisme, quand la partie formulant cette accusation contre mon pays est celle même qui a créé ceux qu'elle appelle aujourd'hui terroristes. Auparavant, lorsqu'elle les utilisait comme ses agents, elle leur donnait le nom de moudjahidin – combattants de la liberté – tandis que, dans le même temps, elle qualifiait ceux qui luttaient pour la liberté, notamment en Afrique, de terroristes, de guérilleros ou de rebelles.

Nous rendons grâce à Dieu de ne pas avoir été du côté de ceux qui ont opéré ce revirement. Ce n'est pas nous qui avons entièrement changé de position sur

Nelson Mandela et d'autres. Ce n'est pas nous qui avons changé de position sur ceux, comme les moudjahidin, qui, de combattants de la liberté qu'ils étaient, sont maintenant appelés terroristes. Ce sont les autres qui ont entièrement changé de position par rapport aux mouvements de libération, dont ils appelaient naguère encore les membres des terroristes. Ils ont reconnu l'indépendance de leurs États, échangé des ambassadeurs avec eux, déroulé en leur honneur le tapis rouge, en leur donnant de l'« Excellence ». Mandela est devenu la conscience du monde et l'un des rares dirigeants jouissant du respect de tous.

Or nous l'avons toujours considéré, nous, comme digne de tous ces égards, dès l'époque où il était encore en prison. Nous lui avons décerné la décoration honorifique suprême du pays, que sa fille est venue recevoir en son nom, alors qu'il était encore en prison. Nous sommes très fiers de cela. Comme Mandela, les grands combattants de la liberté sont tous de courageux dirigeants africains et leurs peuples frères que nous, Libyens, avons eu l'honneur d'appuyer dans leur lutte contre l'occupation étrangère jusqu'à ce qu'ils acquièrent leur indépendance. C'est pour cela que l'on nous a accusés d'appuyer le terrorisme. Nous avons appuyé les mouvements de libération contre l'occupation étrangère.

Mon pays a également été soumis à une autre forme de terrorisme : le terrorisme économique. Certaines puissances nous ont imposé un boycott unilatéral généralisé, qu'elles ont ensuite réussi à rendre multilatéral, puis international. Le boycott élargi couvrait les mêmes domaines que le boycott unilatéral et utilisait les mêmes clauses. Ces sanctions ont été imposées sous le prétexte que nous appuyions le terrorisme, ce qui n'a jamais été corroboré ou prouvé, y compris lors du jugement des deux suspects de l'accident du vol 103 de la Pan Am au-dessus de Lockerbie. Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'ils savent mieux que nous que les accusés – celui qui a été acquitté par la Cour comme celui qui a été condamné sans preuves substantielles, au grand dam des juristes écossais – sont innocents de ces crimes.

La fausseté des accusations portées contre ces suspects a d'ailleurs été encore confirmée par un article du quotidien britannique *The Daily Mirror* en date du 11 septembre 2001. Selon cet article, un agent de la sécurité de l'aéroport de Heathrow a confirmé qu'un inconnu s'était introduit par la force dans la soute à bagages de l'avion de la Pan Am le jour même de

l'accident et qu'il aurait pu placer la bombe dans l'une des valises qui s'y trouvaient. Curieusement, les preuves que cet agent a présentées au cours de son interrogatoire par la police antiterroriste britannique ont mystérieusement disparu et n'ont jamais été présentées à la Cour ou mises à sa disposition.

Arabes et musulmans ont été profondément offensés par les allusions implicites ou explicites de certains hauts fonctionnaires en vue et des médias de masse à des liens entre Arabes et musulmans et le terrorisme. Nous condamnons ces allusions, en rappelant que les Arabes eux-mêmes ont été les victimes du terrorisme et du fanatisme, qui sont d'ailleurs rejetés par notre civilisation et strictement interdits par l'islam dans des versets du Coran révélés par Dieu, et qui n'ont jamais été modifiés ou détruits par un être humain.

Nous tenons également à préciser que les Arabes ont condamné le terrorisme, y compris les attentats terroristes contre les États-Unis, et que les musulmans ont organisé des prières à la mémoire des victimes dans leurs mosquées, y compris le Centre islamique et toutes les mosquées de New York. Les représentants musulmans auprès de l'ONU ont participé à ces prières et fait ensuite des déclarations aux médias américains. J'étais parmi les participants. Toutefois, les déclarations de ces représentants islamiques et leurs condamnations du terrorisme et des attentats n'ont jamais été diffusés. Cela n'empêche que nous soyons quotidiennement l'objet des provocations des médias, provocations qui sont déplacées et inacceptables et ne dénotent rien de plus que l'ignorance ou la haine – causes importantes du terrorisme ou de l'incitation au terrorisme.

Nous demandons qu'il soit mis fin au plus tôt à ce nouveau courant d'attaques visant exclusivement les Arabes, les musulmans et l'islam. Le terrorisme sioniste en Palestine et au Liban n'a jamais été attribué à la religion; on n'a pas non plus fait grand cas de la religion de Timothy McVeigh, qui a détruit un bâtiment public à Oklahoma City. Pourquoi n'a-t-on jamais soulevé la question de la religion de McVeigh ou de la religion des sionistes qui commettent chaque jour des actes de terrorisme contre les Palestiniens, les musulmans et les Arabes? Cette question, tous les musulmans se la posent. Ceux que l'on a décrit comme des musulmans nous ont terrorisés avant de terroriser l'Occident. Ils ont terrorisé leur propre pays avant de

s'attaquer à New York et à Washington. Viennent-ils de se convertir à l'islam? Qu'est-ce que cela signifie?

Les Arabes, les musulmans et l'islam ont suffisamment souffert du fait d'extrémistes recrutés par des étrangers, contre leur pays. Nous exhortons les pays à appuyer le dialogue entre les cultures et les civilisations, et non le conflit entre celles-ci, et le dialogue entre les religions, et non à l'affrontement entre celles-ci. C'est précisément ce que l'islam prêche; les musulmans ne sont pas les ennemis de la paix.

N'ayant abordé que brièvement ces questions vu les contraintes de temps, je voudrais à présent réaffirmer la position de mon pays sur le terrorisme. Premièrement, nous sommes tout à fait d'accord avec l'affirmation répétée du Président George Bush, des États-Unis, selon lequel le terrorisme est une action dirigée contre la liberté. La liberté étant indivisible et n'étant le privilège d'aucun État ni groupe d'États, nous estimons que l'occupation étrangère est le plus grand ennemi de la liberté – la liberté des pays, des peuples, des territoires et de l'humanité en général. Cela signifie que l'occupation étrangère est la pire forme de terrorisme, et l'occupation terroriste la plus brutale est celle qui se fait au détriment du peuple palestinien.

Deuxièmement, la résistance à l'occupation est non seulement un droit légitime des peuples dont la terre est occupée par des étrangers, mais également l'un de leurs devoirs les plus importants. Par ailleurs, le peuple arabe de Palestine, le peuple libanais et les citoyens du Golan syrien occupé sont tout à fait en droit de résister à l'occupation de leurs terres jusqu'à la libération.

Troisièmement, nous voudrions réitérer l'appel de la Libye, figurant au document A/46/840 du 9 janvier 1992, pour la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question du terrorisme et de se mettre d'accord sur une définition précise de ce qui constitue le terrorisme – une définition non dictée par des considérations égoïstes et subjectives. Cette définition objective pourrait être utilisée par nous tous comme critère pour déterminer ce qu'est le terrorisme et qui est le terroriste. L'occupation doit figurer en première place sur la liste des actes terroristes que le monde doit affronter et éliminer.

Quatrièmement, nous condamnons avec la plus grande vigueur le terrorisme sous toutes ses formes et

manifestations, sur la base de nos positions établies, qui sont énoncées dans les documents officiels ci-après : S/23221, S/23226, S/23414, S/23416, S/23396, S/23641, S/23672, S/23918, S/24961, S/1995/624, S/1995/633, S/1997/176, S/1997/218 et S/1997/880. Je ne pense pas qu'une autre partie ait condamné le terrorisme dans un si grand nombre de documents officiels de l'Organisation des Nations Unies.

Cinquièmement, fidèle à l'engagement de mon pays de combattre et d'éliminer le terrorisme international, nous avons adhéré aux conventions et accords internationaux et régionaux – adoptés par la communauté internationale – de lutte contre ce phénomène ignoble: la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo en 1963; la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye en 1970; et la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal en 1971 – que nous avons invoquée dans l'affaire *Lockerbie*, contrairement aux objections des autres parties signataires. Dans deux décisions, la Cour internationale de Justice a indiqué que la Convention était applicable, dans cette affaire. Qui respecte donc la légitimité internationale et qui l'enfreint? Nous sommes également partie au Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal en 1989; la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques, de 1973; la Convention internationale contre la prise d'otages, de 1979; la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, signée à Vienne en 1980; la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, de 1989; la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, de 1994; la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, de 1997; et la Convention arabe sur la répression du terrorisme, signée au Caire en 1998. Mon pays est également sur le point d'achever les procédures législatives nécessaires pour adhérer aux autres instruments pertinents.

Sixièmement, nous voudrions exprimer notre disponibilité à coopérer de façon positive et constructive avec la communauté internationale, par le biais de l'Organisation des Nations Unies, pour combattre le terrorisme. Nous exhortons les autres à agir, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en prenant des mesures positives et constructives pour faire face à toutes les causes et motivations des actes terroristes, afin que nous puissions éliminer, une fois pour toutes, ce phénomène par des mesures préventives et curatives.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Les événements du 11 septembre ont de nouveau montré que le terrorisme international, qui engendre mort et désolation, est l'un des plus grands défis auxquels notre organisation est confrontée. C'est un défi qui exige des mesures urgentes, vigoureuses et efficaces de notre part, et c'est pourquoi ce débat – qui a commencé après la déclaration importante et sans précédent du maire Giuliani, et un appel du Secrétaire général aux États Membres – est si opportun. Nous saisissons cette occasion pour exprimer une fois de plus nos condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis ainsi qu'aux familles des victimes, au nombre desquelles figuraient des ressortissants de nombreux pays représentés en cette assemblée.

La lutte contre le terrorisme international est une responsabilité de tous. Un des aspects du terrorisme en Colombie est le fait qu'il est soutenu par une autre activité criminelle qui, elle aussi, a des répercussions mondiales: l'activité liée au problème mondial de drogues illicites. L'expérience nous a enseigné que la lutte de la communauté internationale contre le problème mondial des stupéfiants – une lutte dans laquelle le principe de partage des responsabilités a été accepté – est un élément déterminant de la lutte contre le terrorisme. De même, le succès de la lutte contre le terrorisme international dépendra du niveau de mise en oeuvre du principe du partage des responsabilités. Dans cette lutte, tous les États doivent avoir une tâche en fonction de leur situation et de leur capacité.

Les actions, méthodes et pratiques terroristes sont des crimes injustifiables, contraires aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. Elles constituent une menace à la coexistence pacifique et civilisée de nos peuples, à la stabilité de nos institutions et à la paix et à la sécurité internationales.

Mais nous devons faire face à une réalité troublante: l'incapacité de notre organisation de prendre des mesures soutenues, cohérentes et efficaces contre le terrorisme international. Nous devons trouver des méthodes et des instruments qui nous permettent, par une action conjointe et concertée aux niveaux mondial, régional et national, de prévenir, combattre et vaincre le terrorisme international. À cette fin, nous devons mener des actions simultanées sur différents fronts.

La Colombie juge fondamental le renforcement institutionnel de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme international. L'ampleur de cette menace à la paix et à la sécurité requiert de notre organisation qu'elle établisse une institution spécifique responsable, sous la forme d'un bureau, d'un programme, d'un fonds ou d'une institution au plus haut niveau, doté d'un financement adéquat, pour coordonner les efforts visant à prévenir, combattre et éliminer le terrorisme international.

Il est vrai qu'à chacune de ses sessions, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. Dans cette résolution, l'Assemblée condamne vigoureusement tous les actes, méthodes et pratiques du terrorisme, les considère injustifiables indépendamment de toute considération politique, philosophique, idéologique, raciale, ethnique ou religieuse, et exhorte les États à adopter des mesures et à coopérer dans la lutte contre le terrorisme international. Mais nous savons aussi que ces dernières années il n'y a pas eu de consensus sur ces résolutions et que l'Assemblée générale a dû les mettre aux voix. Nous devons tirer parti de l'état d'esprit engendré par cette tragédie pour donner un élan à nos efforts, adopter des positions plus souples, et parvenir à l'unité qui est essentielle pour réaliser des progrès dans la lutte contre ce fléau du XXI^e siècle.

Nous devons surmonter les différences de critères qui, pendant des années, nous ont empêché de parvenir à un consensus sur la définition du terrorisme international et sur les personnes auxquelles les conventions sur le terrorisme devraient s'appliquer. La Colombie est d'avis que le terrorisme diffère d'autres crimes graves, parce que son but est de semer la terreur parmi la population, et de forcer – ou au moins d'essayer de forcer – un gouvernement ou une organisation internationale à agir ou à s'abstenir d'agir. Pour nous, je le répète, le terrorisme est défini par son

objectif, et en conséquence nous condamnons tout acte de terrorisme, sans égard pour ses auteurs, ses motivations, ses méthodes, ses pratiques ou l'endroit où l'acte est commis. Nous devons une fois pour toutes séparer les actes de terrorisme de leur contenu politique afin de pouvoir le combattre pour ce qu'il est, à savoir, un crime grave contre la vie de personnes innocentes.

La Colombie soutient sans réserve le travail du Comité spécial sur le terrorisme et s'engage à participer de façon constructive à la prochaine réunion du Groupe du travail de la Sixième Commission au cours de laquelle des négociations vont avoir lieu sur le projet de convention globale sur le terrorisme soumis par l'Inde, en vue d'être adopté à la présente session de l'Assemblée. Nous espérons que les États pourront régler leurs différends sur le projet de convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, dont l'adoption est maintenant d'autant plus urgente et nécessaire.

Les attaques du 11 septembre dernier n'ont pas seulement semé la mort et l'inquiétude dans la ville qui accueille notre organisation, elles ont aussi créé une nouvelle réalité économique. Les banques multilatérales doivent agir de façon concertée et coordonnée pour atténuer les dommages économiques causés par les actes de terrorisme, en particulier dans les pays en développement.

D'un autre côté, il est indispensable de priver le terrorisme international de ses sources de financement. Il a été démontré que le terrorisme international utilisait des réseaux financiers similaires à ceux du trafic illicite de drogue et du commerce illégal d'armes. En conformité avec le principe de responsabilité partagée que j'ai déjà mentionné, la Colombie appelle à une lutte directe contre le blanchiment d'argent qui nourrit ces graves problèmes que l'humanité doit affronter.

Les lois colombiennes ont défini des critères rigoureux qui nous permettent aujourd'hui de faire état de notre expérience fructueuse en matière d'action judiciaire contre les sources de financement du crime organisé. C'est une expérience que nous pouvons appliquer à la lutte contre le terrorisme international. De plus, nous sommes parvenus à une coopération très fluide avec des organisations nationales aux États-Unis et dans des pays d'Amérique du Sud et d'Europe. Nous nous sommes mis en conformité avec les recommandations du Groupe international d'action

financière sur le blanchiment de capitaux, et nous sommes prêts à coopérer et à offrir une assistance technique si cela est nécessaire.

La Colombie, en tant que membre du Conseil de sécurité, a voté en faveur de la résolution 1373 (2001) du Conseil, qui impose à tous les pays l'obligation de prévenir et de réprimer le financement du terrorisme, et de coopérer à cet effort. De même nous avons fait face à notre responsabilité en tant que Président du Comité des sanctions pour l'Afghanistan, grâce auquel le seul régime de sanctions de l'ONU qui ait spécifiquement pour but de lutter contre le terrorisme international, a été imposé au régime des Taliban. Notre expérience nous permet d'affirmer qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité des sanctions. Le mécanisme de suivi approuvé en juillet dernier représente un progrès important à cet égard.

Récemment, notre pays a soutenu la convocation de la Réunion consultative du Traité interaméricain d'assistance mutuelle, un mécanisme de base pour la défense collective des pays d'Amérique. La Réunion a reconnu que les attaques terroristes contre les États-Unis d'Amérique constituaient une attaque contre tous les États de l'hémisphère et que tous les États réagiraient en ayant recours aux mécanismes d'assistance réciproque. La Colombie a aussi participé activement à la Réunion consultative des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des États américains, au cours de laquelle, sur l'initiative de la Colombie parmi d'autres pays, il a été décidé de négocier une convention interaméricaine contre le terrorisme et de renforcer le Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme, dans le but d'intensifier la campagne contre ce crime par l'adoption de mesures urgentes visant à améliorer la coopération interaméricaine en ce domaine.

Je voudrais terminer en réitérant le ferme attachement de mon pays à la lutte contre le terrorisme international et en insistant sur la nécessité d'une réaction urgente, vigoureuse et efficace de l'ONU à cette réelle menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Au cours des dernières sessions de l'Assemblée générale, la Palestine n'a pas participé activement au débat sur le

terrorisme. Nous ne l'avons pas fait car nous croyions que le conflit israélo-palestinien était en voie de règlement, avec tout ce que cela impliquait nécessairement en termes de redéfinition de nombreuses questions pertinentes. Nous pensions également que la menace grandissante du terrorisme mettait en cause essentiellement des groupes à l'intérieur de certains États, en particulier au sein de certains États arabes, qui cherchaient à modifier le système de gouvernement, le plus souvent sur la base d'une position religieuse extrémiste, un phénomène unanimement rejeté par la communauté internationale.

L'autre raison était que nous pensions que le terrorisme international était en train de régresser et commençait à disparaître. Malheureusement, nous nous sommes trompés. Peut-être étions-nous trop optimistes. Au Moyen-Orient, en particulier dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, le processus de paix et la situation sur le terrain se sont détériorés d'une façon extrêmement dangereuse. Dans le cadre de l'occupation étrangère qui se poursuit, nous voyons apparaître de nouvelles accusations de terrorisme et des contre-accusations de terrorisme d'État et de crimes de guerre.

Le « terrorisme interne » – si c'est bien là le terme à employer – n'a pas pris fin non plus. Nous avons constaté de graves lacunes dans la position internationale collective visant à mettre fin à ce genre de terrorisme. En même temps, le terrorisme international n'a pas été mis en échec. En fait, nous avons tous été atterrés lorsqu'il a débouché sur la grave tragédie et sur les ravages qu'ont connus les États-Unis d'Amérique le 11 septembre. Dans un sens, tous ces événements sont peut-être liés.

La partie palestinienne, par l'intermédiaire de son Président Yasser Arafat, et de nombreuses autres hautes personnalités palestiniennes a fermement condamné l'acte terroriste odieux du 11 septembre. Cette condamnation faisait non seulement ressortir notre responsabilité politique mais s'inscrivait aussi dans la logique de notre conscience en tant que musulmans, arabes et palestiniens – musulmans et chrétiens. Rien ne peut justifier cet acte horrible. Nous voulons encore une fois exprimer nos profondes condoléances au Président George W. Bush, au Gouvernement et au peuple des États-Unis, et particulièrement aux familles des victimes.

En outre, en ce qui nous concerne, nos vies et celles de nos familles en tant que membres de la famille des Nations Unies et des Missions qui vivent à New York – s'en sont ressenties au moins pour un certain temps, comme cela a d'ailleurs été le cas pour tous les habitants de cette ville exceptionnelle. La partie palestinienne se félicite de la réaction internationale ferme et claire qui s'est manifestée contre ce qui s'est passé et contre le phénomène du terrorisme international. Nous sommes prêts à unir nos efforts très modestes à des efforts internationaux visant à traduire en justice les auteurs de ce crime pour éviter que ce qui s'est produit ne se reproduise et pour mettre fin au terrorisme international.

Les États-Unis, en tant que nation victime de ces attaques et que superpuissance unique au monde, ont essayé de forger une coalition internationale pour livrer une guerre multidimensionnelle contre le terrorisme international. Cette large coalition internationale constitue une évolution positive, et nous préconisons le recours à l'instance internationale existante à cet égard. Nous réaffirmons également l'importance de la légitimité internationale.

Comme l'a dit le Secrétaire général, l'ONU peut et doit jouer un rôle décisif. Nous appuyons sa déclaration et nous continuons de demander l'engagement total de tous les organes des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité dans le combat qui s'annonce. Nous nous félicitons également des déclarations faites par plusieurs hautes personnalités aux États-Unis et dans les pays de l'Ouest en général indiquant notamment clairement qu'il ne s'agissait pas là d'une guerre contre l'islam ni contre les Arabes. C'est là un point très important sur lequel il faut revenir sans cesse. Il faut également résister de manière consciente et continue à toute tentative visant à déformer cette position ou à faire aller les choses dans la mauvaise direction comme certains ont essayé de le faire. Un État au moins, pour défendre ses propres intérêts, essaie d'élargir le cercle pour y intégrer des cibles qui n'ont rien à voir avec les événements du 11 septembre ni avec la bataille contre les groupes terroristes qui ont un rayon d'action international.

Nous devons essayer de comprendre ce qui s'est passé, et nous devons être conscients du fait que pour que le combat aboutisse il faut que nous révisions certaines politiques qui ont des répercussions politiques, sociales et économiques afin de parvenir à une situation plus juste partout dans le monde. Quelle

est la raison précise de ce que les terroristes ont fait le 11 septembre? Je suis incapable de donner une réponse catégorique quant aux raisons de cet acte démoniaque. Mais on peut envisager qu'il est notamment dû à un rejet de l'Occident et de toutes ses dimensions culturelles – et ce n'est pas une question que l'on peut régler en adoptant des politiques divergentes. Ceci n'a rien à voir avec l'arabisme ni avec l'islam et n'a pas non plus d'explication logique.

Nous rejetons fermement, certes, tout conflit entre les civilisations. Nous sommes partisans d'un dialogue entre les civilisations et de l'épanouissement de l'humanité sur la base de la diversité et de la tolérance. Toutefois, nous ne devons pas nous en arrêter là. Nous devons examiner de près les attitudes et les opinions négatives de millions d'Arabes et de musulmans vis-à-vis des États-Unis et de certains États occidentaux. Ces attitudes et ces sentiments se renforcent tous les jours, vont à contre-courant des conceptions généralement admises et font de l'extrémisme la norme. Nous devons examiner de près les raisons qui favorisent l'apparition de groupes extrémistes et d'actions comme celles qui se sont produites le 11 septembre. La raison en est peut-être aussi due principalement à ce que le citoyen moyen dans la région a pu observer au niveau des politiques adoptées depuis près d'un siècle à l'égard de la question de Palestine. C'est là une histoire difficile à croire, l'histoire d'une injustice flagrante et grave qui a été imposée pendant de nombreuses années de douleur, de souffrances, de déception et de conditions intolérables.

Par ailleurs, il s'est produit dans la région d'autres événements qu'on ne peut isoler complètement de la question palestinienne. Tout ces éléments ont amené le citoyen moyen de la région à conclure que le système de valeurs et les critères qui sont principalement établis par l'Occident semblent ne pas s'appliquer à nous – même lorsque nous les acceptons – et c'est peut-être parce que nous sommes arabes et musulmans. Nous devons mettre fin à cette situation. Il faut en particulier que nous parvenions à un règlement équitable de la question de la Palestine, ce qui nous permettra de mettre fin à une cause de profonde colère et de profond désespoir dans la région. Si l'on y parvient, cela en soi ne mettra pas fin à la lutte contre le terrorisme international, mais c'est une condition indispensable à la lutte que la communauté internationale doit livrer de toutes les façons.

Quant à ce qui s'est produit le 11 septembre, plusieurs intellectuels palestiniens ont signé la déclaration suivante qu'a écrite le grand poète palestinien Mahmoud Darouich :

« La catastrophe qui a frappé Washington et New York a un seul nom – la folie du terrorisme. Cet événement catastrophique n'était pas un film sinistre de science-fiction ni le jour du jugement. C'était un exemple de terrorisme sans pays, sans race et sans croyance, quel que soit le nombre de noms de divinités, de dieux ou d'agonies humaines qu'il ait invoqués pour se justifier. »

Il ajoute :

« Rien ne peut justifier ce terrorisme qui mêle la chair humaine au fer, au ciment et à la poussière et rien ne peut justifier que l'on polarise le monde en deux camps qui ne pourront jamais se rapprocher – le camp du bien absolu et celui du mal absolu. La civilisation humaine est le produit de la contribution que les sociétés mondiales apportent au patrimoine mondial. C'est cette accumulation et cette interaction qui ont permis d'élever l'humanité et d'ennoblir notre conscience. »

La séance est levée à 13 h 15.